



LE GROUPE SUNU A LE BON PROFIL
POUR VOUS ACCOMPAGNER DIGITALEMENT



SOMMAIRE

I- Rapport de Gestion P.03

II- Rapport des Commissaires aux Comptes P.13

III- Etats Financiers Consolidés P.18





RAPPORT DE GESTION

Chers Actionnaires,

Comme nous vous l'avons indiqué dans le rapport de gestion sur les comptes sociaux, il nous appartient de vous rendre compte également de l'activité de l'ensemble du groupe constitué par la société et ses filiales consolidées, durant l'exercice écoulé, et de soumettre à votre approbation les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, après audition du rapport de vos Commissaires aux comptes.

C'est donc l'objet du présent rapport.

Comme vous le savez, l'Assemblée Générale du 22 décembre 2010 a décidé que SUNU Participations Holding SA, alors même qu'elle n'y est pas légalement tenue, établisse des comptes consolidés tout comme SUNU Finances Holding SAS qui elle, en revanche, y est légalement tenue.

1. Faits marquants de l'exercice

1.1. Décès d'un administrateur

Nous vous rappelons le décès de M. Papa Demba DIALLO, Administrateur de la Société, survenu le 19 janvier 2024. Le Conseil salue la mémoire de l'illustre disparu ainsi que sa contribution au développement du Groupe SUNU. Lors de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 18 avril 2024, le Conseil a décidé de ne pas procéder à son remplacement ; le Conseil n'étant pas du fait de son décès, en dessous du minimum légal et statutaire. L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 20 juin 2024 a acté cette décision.

1.2. Cession de KAJAS Microfinance

La société SANKOFF Capital et les sociétés du Groupe SUNU détentrices des actions KAJAS Microfinance ci-après listées, SUNU Investment Holding, SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire, SUNU Assurances Vie Sénégal, SUNU Assurances Vie Niger, SUNU Assurances Vie Togo et SUNU Participations Holding, ont signé un protocole d'investissement en date du 09 avril 2024, en vue de la réalisation d'une augmentation de capital de KAJAS Microfinance réservée uniquement à la société SANKOFF Capital.

Sous réserve de la levée des conditions suspensives et de la finalisation de cette opération d'augmentation de capital, la société KAJAS Microfinance sera détenue à hauteur de 85% par le nouvel actionnaire SANKOFF Capital. La participation du Groupe SUNU, à l'issue de cette opération, sera de 14,96% du capital social de KAJAS Microfinance.

Le dossier de demande d'autorisation préalable pour la modification de la structure du capital de KAJAS Microfinance a été transmis à la Direction de la Réglementation et de la Supervision (DRS) des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) du Ministère des Finances et du Budget du Sénégal.

La demande d'agrément de l'opération est toujours en cours.

1.3. Création de SUNU Réassurance

Le Groupe a créé en octobre 2024 la société SUNU Réassurance afin d'assurer la souscription des opérations de réassurance, conventionnelles ou facultatives, des filiales du Groupe SUNU et de ses partenaires. Elle va se substituer aux pools de réassurance Vie et IARD du Groupe.

Immatriculée au registre de commerce et du crédit mobilier d'Abidjan, Plateau, sous le numéro CI-ABJ-03-2024-B14-00085, SUNU Réassurance est une Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 5 000 000 000 FCFA détenue à 90% par le Groupe SUNU dont 10% par la société. SUNU Réassurance a démarré ses activités au 1^{er} janvier 2025.

1.4. Nomination du vérificateur du rapport de durabilité Forvis Mazars

Le Commissaire aux Comptes Forvis Mazars est nommé vérificateur du rapport de durabilité. L'obligation de publication du rapport de durabilité a été reportée en 2028, sur les comptes clos le 31 décembre 2027.

I- RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



1.5. Augmentation de capital de SUNU Gestion d'Actifs

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la filiale, en date du 27 juin 2024, a décidé d'augmenter le capital social de la somme de 10 500 000 000 FCFA, par émission de 10 500 actions nouvelles, par apport en numéraire pour le porter de 2 500 000 000 à 13 000 000 000 FCFA.

Cette augmentation a été exclusivement souscrite par les sociétés du Groupe SUNU portant le pourcentage d'intérêts de 77,64% à 92,41%.

1.6. Cession d'actions SUNU Assurances IARD Mali par SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire

Pour que la structure du capital social de SUNU Assurances IARD Mali soit conforme à la réglementation du pays, SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire a procédé à la cession de 15 000 actions détenues dans ladite société à des privés maliens.

2. Périmètre de consolidation du Groupe

Au 31 décembre 2024, le périmètre de consolidation du Groupe comprend les sociétés suivantes :

	% Intérêts du Groupe		% Intérêts du Groupe
En France - Activité Holding		En Afrique - Activité Holding	
SUNU Participations Holding SA	100,00%	SUNU Services	100,00%
En Afrique - Activité Non-Vie		SUNU Investment Holding SA	90,00%
SUNU Assurances IARD Côte d'Ivoire	100,00%	SUNU Participations West Africa Holding SA	100,00%
SUNU Assurances IARD Cameroun	88,67%	SUNU DigiTech	100,00%
SUNU Assurances IARD Gabon	92,82%	En Afrique - Activité Vie	
SUNU Assurances IARD Sénégal	75,00%	SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire	99,59%
SUNU Assurances IARD Bénin	90,50%	SUNU Assurances Vie Cameroun	100,00%
SUNU Assurances IARD Togo	97,83%	SUNU Assurances Vie Gabon	87,10%
SUNU Assurances IARD Niger	88,26%	SUNU Assurances Vie Sénégal	85,35%
SUNU Assurances IARD Burkina Faso	67,03%	SUNU Assurances Vie Bénin	63,61%
SUNU Assurances IARD Centrafrique	92,23%	SUNU Assurances Vie Togo	96,59%
SUNU Assurances IARD Mali	69,98%	SUNU Assurances Vie Niger	84,08%
SUNU Assurances IARD Guinée	55,00%	SUNU Assurances Vie Burkina Faso	82,83%
SUNU Assurances Nigeria Plc	83,13%	SUNU Assurances Vie Guinée	37,50%
SUNU Assurances Ghana Ltd.	75,37%	En Afrique - Autres activités	
SUNU Assurances Liberia Ltd.	66,61%	SUNU Santé	90,00%
SUNU Assurances IARD RDC	99,80%	SUNU Gestion d'Actifs	92,41%
SUNU Assurances IARD Congo	100,00%	SCI SUNU Côte d'Ivoire	99,69%
SUNU Assurances Mauritanie	55,00%	SCI SUNU Sénégal	83,03%
En Afrique - Activité Bancaire			
SUNU Bank Togo	64,48%		
BICIS	48,70%		

Toutes les entités du périmètre sont intégrées globalement.

L'exercice 2024 est marqué par les faits suivants :

- a) L'entrée de la société SUNU Assurances Mauritanie dans le périmètre du Groupe SUNU.
- b) La sortie de la société KAJAS Microfinance du périmètre 2024 du Groupe SUNU.

3. Présentation des comptes consolidés

3.1. Activités d'Assurance

3.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des filiales d'assurance est en progression de 20,41 millions d'euros, soit 5% par rapport à l'exercice précédent passant de 427,51 millions d'euros en 2023 à 447,92 millions d'euros en 2024 dont 257,39 millions d'euros en Vie et 190,53 millions d'euros en Non-Vie.

En **Assurance Vie**, le chiffre d'affaires a augmenté de 14,68 millions d'euros, soit 6,05% par rapport à l'exercice précédent passant de 242,70 millions d'euros en 2023 à 257,39 millions d'euros en 2024. Cette hausse résulte principalement de :

- **SUNU Assurances Vie Sénégal** : le chiffre d'affaires est en hausse de 27,79% soit 4,73 millions d'euros. Cette hausse s'explique par une forte production sur les branches Prévoyance, Mixte et Retraite grâce aux actions à succès menées par le réseau propriétaire tout au long de l'année.
- **SUNU Assurances Vie Gabon** : le chiffre d'affaires est en hausse de 15,34% soit 2,98 millions d'euros. Cette hausse s'explique par la bonne performance observée sur les branches Mixtes, Retraite et Epargne à la suite de l'entrée en portefeuille d'importantes nouvelles affaires.
- **SUNU Assurances Vie Bénin** : une hausse du chiffre d'affaires de 15,81% soit 2,59 millions d'euros. La hausse s'explique principalement par les réalisations des branches Mixte et Epargne du fait de la bonne performance du réseau propriétaire et la réalisation de contrats à primes uniques.
- **SUNU Assurances Vie Burkina Faso** : le chiffre d'affaires est en hausse de 5,86% soit 1,49 million d'euros. Cette hausse s'explique par une forte production des contrats Mixtes, Retraite et Epargne principalement portée par le réseau propriétaire.
- **SUNU Assurances Vie Cameroun** : le chiffre d'affaires est en hausse de 8,79% soit 1,32 million d'euros. Cette hausse s'explique par les bonnes performances des branches Épargne, Retraite et Mixtes, portées par l'augmentation des primes IFC de clients majeurs en portefeuille, ainsi que par la souscription d'une prime exceptionnelle en Épargne via le réseau propriétaire.
- **SUNU Assurances Vie Niger** : le chiffre d'affaires est en hausse de 11,52% soit 1,11 million d'euros. Cette hausse s'explique par une forte production des contrats Mixtes, Retraite et Epargne principalement portée par le réseau propriétaire et le courtage.

En **Assurance Non-Vie**, les primes émises ont progressé de 5,73 millions d'euros, soit une hausse de 3,10% passant de 184,80 millions d'euros en 2023 à 190,53 millions d'euros en 2024. Cette hausse résulte principalement de l'effet combiné des facteurs suivants :

- **SUNU Assurances IARD Sénégal** : le chiffre d'affaires a progressé de 36,95%, soit 3,61 millions d'euros. Cette hausse du chiffre d'affaires s'explique par la bonne performance du réseau propriétaire sur les branches Responsabilité Civile, Transport, Dommages Corporels et Dommages aux biens.
- **SUNU Assurances IARD RDC** : le chiffre d'affaires a progressé de 56,00%, soit 3,45 millions d'euros. Cette hausse du chiffre d'affaires s'explique par les bonnes réalisations des différentes branches à la suite de souscriptions d'affaires importantes via le courtage et le réseau propriétaire.
- **SUNU Assurances IARD Gabon** : le chiffre d'affaires a progressé de 13,76% soit 2,24 millions d'euros. Cette progression s'explique par les bonnes performances du réseau propriétaire et du courtage dans les branches Automobiles, Transport et Dommages aux biens, grâce notamment à l'acquisition de nouvelles affaires et à des renouvellements beaucoup plus importants.
- **SUNU Assurances IARD Bénin** : le chiffre d'affaires a progressé de 29,90%, soit 2,05 millions d'euros. Cette hausse du chiffre d'affaires est consécutive à la souscription d'affaires importantes en Automobiles, Dommages aux biens, Caution et Dommages Corporels portée essentiellement par le courtage et le réseau propriétaire.
- **SUNU Assurances IARD Cameroun** : le chiffre d'affaires a progressé de 26,48%, soit 2,01 millions d'euros. La hausse est consécutive à la conclusion d'importantes affaires via le réseau propriétaire sur la branche Dommages aux biens.
- **SUNU Assurances IARD Congo** : le chiffre d'affaires a progressé de 7,48%, soit 0,75 million d'euros. Cette hausse du chiffre d'affaires s'explique par la bonne performance du réseau propriétaire sur les branches Automobiles, Transport et Dommages aux biens.
- **SUNU Assurances Liberia Ltd.** : le chiffre d'affaires a progressé de 32,48%, soit 0,66 million d'euros. Cette progression s'explique par la réalisation d'importantes affaires sur les activités Automobiles, Incendie, Cautionnement et Assurances Dommages (Ingénierie).
- **SUNU Assurances IARD Côte d'Ivoire** : une hausse du chiffre d'affaires de 0,42% représentant 0,19 million d'euros. La hausse est consécutive à la réalisation d'importantes affaires sur les branches Transports, Responsabilité Civile et Dommages aux biens avec notamment la réalisation d'affaires nouvelles en Dommages aux biens et en Responsabilité Civile via le réseau courtage.

Ces progressions sont cependant atténuées par la baisse du chiffre d'affaires des filiales suivantes :

- **SUNU Assurances Nigeria Plc** : le chiffre d'affaires a baissé de 34,19%, soit 4,34 millions d'euros. Cette baisse du chiffre d'affaires s'explique principalement par l'impact de la baisse du taux de change du Naira par rapport à l'Euro.
- **SUNU Assurances IARD Mali** : le chiffre d'affaires a baissé de 17,27%, soit 2,13 millions d'euros. La baisse du chiffre d'affaires s'explique par les annulations de primes, le non-renouvellement et la non-réalisation d'importantes affaires en Automobiles, Transports, Responsabilité Civile et Dommages aux biens.

- **SUNU Assurances IARD Centrafrique** : le chiffre d'affaires a baissé de 15,30%, soit 1,15 million d'euros. Cette baisse du chiffre d'affaires s'explique par le non-renouvellement et la non-réalisation d'importantes polices sur l'ensemble des branches d'activité.
- **SUNU Assurances IARD Niger** : le chiffre d'affaires a baissé de 11,90%, soit 1,02 million d'euros. Cette baisse du chiffre d'affaires notée sur les différentes branches s'explique principalement par l'impact de la baisse de l'activité économique du pays.
- **SUNU Assurances IARD Guinée** : le chiffre d'affaires a baissé de 18,20%, soit 1 million d'euros. Cette baisse du chiffre d'affaires s'explique par le non-renouvellement d'importantes polices en Responsabilité Civile et en Dommages aux biens.
- **SUNU Assurances IARD Togo** : le chiffre d'affaires a baissé de 4,01%, soit 0,52 million d'euros. Cette baisse du chiffre d'affaires s'explique par le non-renouvellement d'importantes polices RC et Dommages aux biens.

3.1.2. Produits financiers

Les placements des filiales d'assurance ont rapporté comme produits financiers nets de charges 57,79 millions d'euros contre 58,91 millions d'euros en 2023 ; soit une baisse de 1,91% représentant une variation de -1,12 millions d'euros.

Cette baisse est consécutive à la baisse du taux de rendement des placements passant de 7,02% en 2023 à 6,38% en 2024 avec un impact chiffré à -5,79 millions d'euros. Cette baisse est mitigée par l'augmentation des produits financiers liée à la variation des placements avec un impact de 4,7 millions d'euros.

3.1.3. Prestations d'assurance

Les charges de prestations d'assurance totalisent 306 millions d'euros contre 293 millions d'euros en 2023, soit une hausse de 13,26 millions d'euros.

Le taux de marge brute (1- Charges des prestations / Primes de l'exercice) passe de 30,44% l'exercice précédent à 30,75% en 2024, traduisant ainsi une hausse relative des prestations.

En branche Vie, le taux de marge brute est passé de 7,89% en 2023 à 9,57% en 2024 traduisant une hausse relative des prestations. De même, en branche Non-Vie, la sinistralité a augmenté avec un taux de 38,85% en 2023 contre 39,68% en 2024.

3.1.4. Charges de gestion nettes des activités d'assurance

Les charges de gestion nettes des Autres produits d'exploitation des filiales d'assurance s'établissent à 129,03 millions d'euros contre 119,05 millions d'euros en 2023, soit 28,81% des primes émises en 2024 contre 27,85% en 2023.

a) Les commissions

Les commissions brutes enregistrent une hausse de 6,41% passant de 47,23 millions d'euros en 2023 à 50,26 millions d'euros en 2024. Elles représentent 11,22% des primes émises nettes d'annulations contre 11,05% en 2023.

b) Les frais généraux nets

Les autres charges de gestion, amortissements et provisions compris et après déduction des autres produits d'exploitation, s'élèvent à 78,78 millions d'euros en 2024 contre 71,82 millions d'euros en 2023, et sont en hausse par rapport à l'exercice précédent de 9,68%. Les frais généraux nets représentent 17,59% du chiffre d'affaires contre 16,80% en 2023.

3.1.5. Réassurance

Les primes cédées nettes d'annulations s'élèvent à 70,20 millions d'euros contre 64,99 millions d'euros en 2023, soit une hausse de 8,03%. Les primes cédées représentent 15,67% du chiffre d'affaires contre 15,20% en 2023. Les primes acquises aux réassureurs baissent de 2,88% passant de 74,47 millions d'euros en 2023 à 72,32 millions d'euros en 2024.

Les commissions et participations bénéficiaires reçues des réassureurs s'élèvent à 14,21 millions d'euros en 2024 contre 13,96 millions d'euros en 2023, soit 20,25% des primes cédées en 2024 contre 21,48% en 2023.

La charge de sinistres cédée aux réassureurs s'élève à 36,23 millions d'euros en 2024 contre 36,02 millions d'euros en 2023.

De tout ce qui précède, il ressort un résultat en faveur des réassureurs de 21,88 millions d'euros en 2024 contre 24,49 millions d'euros en 2023.

3.1.6. Résultat de l'exploitation courante des activités d'assurance

Le résultat d'exploitation des filiales d'assurance incluant les frais de fonctionnement et les revenus des placements s'élève à 42,75 millions d'euros contre 43,37 millions d'euros en 2023, soit une baisse de -1,42%.

Au niveau de l'activité Vie, le résultat d'exploitation a augmenté de 3,76 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent passant de 16,14 millions d'euros en 2023 à 19,90 millions en 2024. Le résultat d'exploitation des filiales Non-Vie a baissé de 4,37 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent passant de 27,23 millions d'euros en 2023 à 22,86 millions d'euros en 2024.

3.1.7. Situation financière des filiales d'assurance

a) Placements des filiales d'assurance

Le total des placements des filiales d'assurance, y compris les liquidités, au 31 décembre 2024 s'élève à 936 millions d'euros en valeurs nettes comptables contre 874 millions d'euros en 2023, soit une hausse de 7,06%.

b) Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques sont en progression de 87,94 millions d'euros soit 8,50% par rapport à l'exercice précédent passant de 1 034,51 millions d'euros en 2023 à 1 122,45 millions d'euros en 2024.

Au niveau de la branche Vie, les provisions techniques ont augmenté de 75,69 millions d'euros soit une progression de 8,41%. De même, les provisions techniques de la branche Non-Vie ont enregistré une hausse de 9,10% soit 12,25 millions d'euros.

3.2. Activité bancaire

3.2.1. Produit Net Bancaire (PNB)

Le Produit Net Bancaire (PNB) s'établit à 82,38 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 76,06 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit une hausse de 8,31%. Cette hausse est portée par la BICIS avec un produit net bancaire (PNB) s'établissant à 69,36 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 61,72 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Le PNB de l'activité bancaire se décompose comme suit :

- **La marge d'intérêts** : elle s'élève à 85,05 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 86,53 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit une baisse de 1,71%. La marge d'intérêt représente 103,24% du PNB.
- **La marge sur commissions** : elle s'élève à 0,13 million d'euros au 31 décembre 2024 contre 0,33 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit une baisse de 59,71%. La marge sur commissions représente 0,16% du PNB.
- **Le résultat net des opérations financières** : Il s'établit à 10,02 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 4 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit une hausse de 150,64%. Le résultat net des opérations financières représente 12,16% du PNB.
- **Les autres produits et charges d'exploitation bancaire** : Ils s'établissent à -12,82 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre -14,79 millions d'euros au 31 décembre 2023. Les autres produits et charges d'exploitation bancaire représentent 15,56% du PNB.

3.2.2. Charges générales d'exploitation de l'activité bancaire

Les charges générales d'exploitation (y compris les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations) s'élèvent à 55,35 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 47,74 millions d'euros au 31 décembre 2023. Elles représentent 67,19% du PNB.

3.2.3. Résultat de l'exploitation courante de l'activité bancaire

Le résultat brut d'exploitation de l'activité bancaire présente un excédent de 27,03 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 28,32 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Le coût du risque présente un solde positif de 1,74 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 5,70 millions d'euros au 31 décembre 2023. Il est composé principalement du risque sur le portefeuille de crédits des filiales bancaires.

Le résultat de l'exploitation courante de l'activité bancaire se traduit par un bénéfice de 28,78 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre un bénéfice de 34,03 millions d'euros au 31 décembre 2023.

3.2.4. Situation financière des filiales bancaires

Le total du bilan des filiales bancaires s'élève à 1 385 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 1 254 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les dépôts de la clientèle des filiales bancaires s'établissent à 1 026 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 890 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit une progression de 15,19%. Les dépôts de la clientèle des filiales bancaires représentent 74,06% du total du bilan.

Les créances brutes sur la clientèle des filiales bancaires s'établissent à 840 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 739 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit une hausse de 13,64%. Cette progression se justifie par la performance sur le crédit aux particuliers. Les créances brutes sur la clientèle des filiales bancaires représentent 60,65% du total bilan.

Les créances en souffrance brutes s'établissent à 58 millions d'euros au 31 décembre 2024 et ont été provisionnées à hauteur de 74,34%, soit 43 millions d'euros.

3.3. Autres activités

Le chiffre d'affaires des Autres activités du Groupe s'élève à 349 122 euros au 31 décembre 2024 contre 471 230 euros au 31 décembre 2023. Ce chiffre d'affaires est porté principalement par SUNU Gestion d'Actifs avec une contribution au 31 décembre 2024 de 210 887 euros.

Les produits financiers s'élèvent à 963 569 euros en 2024 contre 898 570 euros en 2023. Il s'agit des produits réalisés essentiellement par la société SUNU Gestion d'Actifs.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 522 579 euros en 2024 contre 119 298 euros en 2023. Il s'agit essentiellement du transfert de charges effectué par la SCI SUNU Côte d'Ivoire et des produits de cession d'immobilisations de SCI SUNU Sénégal.

Les charges de gestion s'élèvent à 1,97 million d'euros au 31 décembre 2024 contre 1,67 million d'euros au 31 décembre 2023, soit une hausse de 17,95%. Cette hausse est relative à la contribution de SUNU Santé, SUNU Gestion d'Actifs et SCI SUNU Côte d'Ivoire.

Le résultat de l'exploitation courante des Autres activités se traduit par une perte de -134 045 euros au 31 décembre 2024 contre -180 501 euros au 31 décembre 2023.

3.4. Résultats de l'ensemble consolidé

De la présentation ci-dessus des activités des filiales consolidées, il ressort que :

- Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 531 millions d'euros en 2024 contre 504 millions d'euros en 2023, soit une hausse de 5,28% représentant 26,61 millions d'euros.
- Le résultat consolidé de l'exploitation courante est bénéficiaire de 71,88 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre un bénéfice de 76,77 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit une baisse de 6% représentant 5 millions d'euros.

Les autres produits nets du Groupe sont déficitaires de -27,08 millions d'euros en 2024 contre une perte de -16,15 millions d'euros en 2023. Cette perte correspond aux charges de fonctionnement des cinq entités holdings indiquées dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Le résultat net des entreprises intégrées, après résultat exceptionnel et impôts, est de 24,59 millions d'euros contre 35,37 millions d'euros en 2023.

En tenant compte de la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition, le résultat net de l'ensemble consolidé est de 21,89 millions d'euros contre 32,65 millions d'euros en 2023.

Le résultat net part du Groupe de l'exercice est de 12,73 millions d'euros contre 18,80 millions d'euros en 2023.

4. Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'évènements importants survenus après la clôture.

5. Stratégie de développement

Pour consolider ses acquis et continuer son expansion dans un contexte de concurrence accrue, d'exigences réglementaires renforcées, d'un environnement en pleine mutation, le Groupe SUNU a défini son plan stratégique 2024-2026 centré sur 6 priorités :

- **Priorité relative à l'Assurance** : Se positionner comme l'Assureur de référence en étant présent dans le top 3 sur tous nos marchés de présence tout en atteignant nos objectifs de rentabilité, de rentabilité et de satisfaction client d'ici au 31 décembre 2026 ;
- **Priorité relative à la Banque** : Accélérer le développement du pôle bancaire du Groupe en augmentant le nombre de filiales SUNU Bank et en accroissant la rentabilité des banques existantes d'ici le 31 décembre 2026 ;
- **Priorité relative à la Santé** : Transformer l'activité santé du Groupe pour en faire un domaine d'activité stratégique rentable d'ici le 31 décembre 2026 ;
- **Priorité relative à la Digitalisation** : Achever la digitalisation de nos métiers assurance, banque et santé au service de nos clients, de notre réseau de distribution et de notre performance opérationnelle d'ici le 31 décembre 2026 ;
- **Priorité relative à l'Expérience Client** : Mettre en place et déployer le programme Expérience client SUNU afin de créer une Expérience SUNU distincte, d'améliorer de manière notable la satisfaction client, et enfin accroître la notoriété et le capital sympathie de la marque. Le programme devra être certifié (pour les filiales clés) par un organisme de renommée internationale au plus tard le 31 décembre 2026 ;
- **Priorité relative à l'Organisation** : Renforcer et Optimiser l'organisation des entités du Groupe en vue de soutenir leurs activités et les accompagner dans l'atteinte de leurs objectifs d'ici le 31 décembre 2026.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice 2024

Fait à Saint Maur des Fossés, le 27 mai 2025.

Le Conseil d'Administration
Atté AHUI
Président





RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

II- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



À l'assemblée générale de la société SUNU Participations Holding SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SUNU Participations Holding SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Dans notre rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2023, nous avons formulé une réserve relative au point suivant :

- Au 31 décembre 2023, SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire détient dans ses livres 7,5 M€ de parts des Fonds Commun de Placements (FCP) Capital Croissance et Épargne active BNI dont 5,7 M€ en propre et 1,8 M€ au titre des actifs de contrats en unité de compte.
- En l'absence d'éléments probants relatifs à la valorisation de ces parts de FCP à la clôture du 31 décembre 2023, notamment les états financiers du 4^e trimestre 2023, la composition détaillée des actifs du fonds à la fin du 4^e trimestre 2023, accompagnée du certificat du commissaire aux comptes sur la composition détaillée de l'actif tels que requis par la réglementation édictée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UEMOA (AMF – UEMOA) et la valeur liquidative calculée à la clôture du 31 décembre 2023, la correcte valorisation de ces parts de FCP au 31 décembre 2023, ni la détermination des ajustements nécessaires n'ont pu être effectuées.

Au 31 décembre 2024, les parts des FCP Capital Croissance et Épargne active BNI détenues par SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire ont été entièrement provisionnées. Ainsi, la réserve formulée antérieurement devient sans objet.

II- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés du Groupe, sont estimés sur des bases statistiques et des techniques actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note de 2.3.4. des États Financiers.
 - ° Nous avons en particulier apprécié le caractère raisonnable des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire des sociétés du Groupe et leur expérience.
- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 2.3.3. des États Financiers.
 - ° Nous nous sommes assurés que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par le Groupe et nous avons examiné, en tant que de besoin, les données et les hypothèses retenues.
- Les écarts d'acquisition sont amortis sur une période de 10 ou 20 ans et peuvent donner lieu à un amortissement exceptionnel ; s'ils sont négatifs, ils peuvent être comptabilisés soit en provisions pour risques et charges soit en produits exceptionnels, comme indiqué dans la note 2.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés.
 - ° Nous avons vérifié que les méthodes d'évaluation retenues étaient fondées sur des hypothèses cohérentes avec la situation des filiales concernées sur leurs marchés respectifs ainsi qu'avec le contexte économique local, et nous avons examiné les éléments réunis par le groupe pour les justifier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

II- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

II- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA
Levallois- Perret, le 13 juin 2025

Signé par :

E0BB738D5324AB...

Jean-Claude PAULY
Associé

Signé par :

50B867A1A64C434...

Jordan LAURENT
Associé

Audiceos
Arcueil, le 13 juin 2025

Signé par :

507AF72A224846A...

Eilath d'ALMEIDA



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF (en euros)

ACTIF	2024	2023
Ecarts d'acquisition	23 977 122	26 675 452
Actifs incorporels	15 559 065	12 623 536
- Portefeuilles de contrats	78 029	126 070
- Autres	15 481 036	12 497 467
Placements des entreprises d'assurance	534 040 145	483 031 679
- Terrains et constructions	72 621 704	64 501 372
- Placement dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	57 302 304	47 286 384
- Autres placements	404 116 137	371 243 923
Placements représentant les engagements en UC		
Placements des entreprises du secteur bancaire	348 043 717	302 070 817
- Terrains et constructions	32 322 544	31 904 270
- Placement dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	2 172 408	2 172 358
- Autres placements	313 548 765	267 994 190
Placements des autres entreprises	12 935 377	10 240 262
Titres mis en équivalence		
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	140 889 248	125 927 960
Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	138 196 877	117 887 674
Créances nées sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	796 717 396	694 112 596
Créances nées sur les entreprises du secteur bancaire	505 863 193	504 138 235
Autres créances	98 975 076	76 319 233
Autres actifs	155 657 404	157 225 568
- Immobilisations corporelles	37 758 131	29 141 080
- Autres	117 899 273	128 084 488
Comptes de régularisation - Actif	62 355 929	281 644 302
- Frais d'acquisition reportés	304 029	394 874
- Autres	62 051 900	281 249 428
Différences de conversion	241 582	215 017
TOTAL ACTIF	2 833 452 132	2 792 112 331

BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF (en euros)

PASSIF	2024	2023
Capitaux propres du groupe	89 015 387	78 878 152
- Capital social ou Fonds équivalents	40 000 000	40 000 000
- Primes	166 941	166 941
- Réserves et résultat consolidés	48 848 446	38 711 210
- Autres		
Intérêts minoritaires	79 557 476	77 647 485
Passifs subordonnés		
Provisions techniques brutes	1 122 452 813	1 034 510 968
Provisions techniques vie	975 535 356	899 842 498
Provisions techniques non vie	146 917 457	134 668 470
Provisions techniques en UC		
Provisions pour risques et charges	24 089 360	19 428 201
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	124 765 360	106 757 541
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	1 025 626 792	890 365 835
Dettes représentées par des titres		
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	186 738 059	204 507 265
Autres dettes	119 358 001	95 637 143
Compte de régularisation - Passif	61 768 215	284 118 044
Différences de conversion	80 670	261 698
TOTAL PASSIF	2 833 452 132	2 792 112 331

III- ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS (en euros)

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS	2024	2023
Engagements hors bilan reçus	804 484 016	826 613 204
Entreprise d'assurance	51 826 054	70 432 127
Entreprise du secteur bancaire	717 264 832	737 568 307
Autres entreprises	35 393 131	18 612 771
Engagements hors bilan donnés	408 042 974	341 695 703
Entreprise d'assurance	19 673 731	15 873 348
Entreprise du secteur bancaire	342 346 662	304 222 468
Autres entreprises	46 022 580	21 599 887

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (en euros)

INTITULÉS	VIE	NON VIE	BANQUE	AUTRES ACTIVITÉS	2024	2023
Primes émises	257 385 372	190 531 908			447 917 280	427 507 494
Variation des primes non acquises		-6 078 213			-6 078 213	-6 804 892
Primes acquises	257 385 372	184 453 695			441 839 067	420 702 601
Produits d'exploitation bancaire			109 977 729		109 977 729	101 879 121
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités				349 122	349 122	471 230
Autres produits d'exploitation	318 249	1 249 072		522 579	2 089 900	2 046 716
Produits financiers nets de charges	46 933 146	10 854 150		963 569	58 750 865	59 814 144
Total des Produits d'exploitation courants	304 636 767	196 556 916	109 977 729	1 835 270	613 006 682	584 913 812
Charges des prestations d'assurance	-232 765 888	-73 194 325			-305 960 212	-292 702 066
Charges nettes des cessions en réassurance	-2 678 487	-19 201 608			-21 880 095	-24 496 462
Charges d'exploitation bancaire			-27 105 763		-27 105 763	-25 626 781
Charges des autres activités						
Charges de gestion	-49 296 375	-81 304 075	-53 607 001	-1 969 316	-186 176 768	-165 316 484
Total des charges d'exploitation courantes	-284 740 750	-173 700 008	-80 712 764	-1 969 316	-541 122 838	-508 141 793
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	19 896 017	22 856 908	29 264 966	-134 045	71 883 845	76 772 019
Autres produits nets					-27 075 789	-16 147 778
Résultat exceptionnel					-10 773 894	-17 927 241
Impôts sur les résultats					-9 443 137	-7 322 456
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES					24 591 025	35 374 544
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence						
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition					-2 698 330	-2 726 584
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ					21 892 696	32 647 960
Intérêts minoritaires					9 160 889	13 851 856
Résultat net part du groupe					12 731 807	18 796 104
Résultat net par action					16	23
Résultat dilué par action					Non applicable	

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ (en euros)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Primes émises dont :	447 917 280	427 507 494
Vie	257 385 372	242 703 808
Non-Vie	190 531 908	184 803 686
Produit Net Bancaire	82 382 205	76 061 466
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	349 122	471 230
TOTAL	530 648 607	504 040 190

1. Faits marquants de l'exercice

1.1. Décès d'un administrateur

Nous vous rappelons le décès de M. Papa Demba DIALLO, Administrateur de la Société, survenu le 19 janvier 2024. Le Conseil salue la mémoire de l'illustre disparu ainsi que sa contribution au développement du Groupe SUNU. Lors de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 18 avril 2024, le Conseil a décidé de ne pas procéder à son remplacement ; le Conseil n'étant pas du fait de son décès, en dessous du minimum légal et statutaire. L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 20 juin 2024 a acté cette décision.

1.2. Cession de KAJAS Microfinance

La société SANKOFF Capital et les sociétés du Groupe SUNU détentrices des actions KAJAS Microfinance ci-après listées, SUNU Investment Holding, SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire, SUNU Assurances Vie Sénégal, SUNU Assurances Vie Niger, SUNU Assurances Vie Togo et SUNU Participations Holding, ont signé un protocole d'investissement en date du 09 avril 2024, en vue de la réalisation d'une augmentation de capital de KAJAS Microfinance réservée uniquement à la société SANKOFF Capital.

Sous réserve de la levée des conditions suspensives et de la finalisation de cette opération d'augmentation de capital, la société KAJAS Microfinance sera détenue à hauteur de 85% par le nouvel actionnaire SANKOFF Capital. La participation du Groupe SUNU, à l'issue de cette opération, sera de 14,96% du capital social de KAJAS Microfinance.

Le dossier de demande d'autorisation préalable pour la modification de la structure du capital de KAJAS Microfinance a été transmis à la Direction de la Réglementation et de la Supervision (DRS) des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) du Ministère des Finances et du Budget du Sénégal.

La demande d'agrément de l'opération est toujours en cours.

1.3. Création de SUNU Réassurance

Le Groupe a créé en octobre 2024 la société SUNU Réassurance afin d'assurer la souscription des opérations de réassurance, conventionnelles ou facultatives, des filiales du Groupe SUNU et de ses partenaires. Elle va se substituer aux pools de réassurance Vie et IARD du Groupe.

Immatriculée au registre de commerce et du crédit mobilier d'Abidjan, Plateau, sous le numéro CI-ABJ-03-2024-B14-00085, SUNU Réassurance est une Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 5 000 000 000 FCFA détenue à 90% par le Groupe SUNU dont 10% par la Société. SUNU Réassurance a démarré ses activités au 1^{er} janvier 2025.

1.4. Nomination du vérificateur du rapport de durabilité Forvis Mazars

Le Commissaire aux Comptes Forvis Mazars est nommé vérificateur du rapport de durabilité. L'obligation de publication du rapport de durabilité a été reportée en 2028, sur les comptes clos le 31 décembre 2027.

1.5. Augmentation de capital de SUNU Gestion d'Actifs

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la filiale, en date du 27 juin 2024, a décidé d'augmenter le capital social de la somme de 10 500 000 000 FCFA, par émission de 10 500 actions nouvelles, par apport en numéraire pour le porter de 2 500 000 000 à 13 000 000 000 FCFA.

Cette augmentation a été exclusivement souscrite par les sociétés du Groupe SUNU portant le pourcentage d'intérêts de 77,64% à 92,41%.

1.6. Cession d'actions SUNU Assurances IARD Mali par SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire

Pour que la structure du capital social de SUNU Assurances IARD Mali soit conforme à la réglementation du pays, SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire a procédé à la cession de 15 000 actions détenues dans ladite société à des privés maliens.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe SUNU Participations sont établis conformément aux dispositions définies par l'Autorité des normes comptables (ANC), au règlement particulier n° 2020-01 du 9 octobre 2020.

L'annexe du règlement ANC 2020-01 définit le référentiel comptable pour les entreprises soumises à l'obligation d'établir des comptes consolidés en application de l'article L 345-2 du Code des assurances.

Bien que SUNU Participations Holding SA ne soit pas une entreprise soumise à l'obligation d'établir des comptes consolidés en application de l'article L 345-2 du Code des assurances, la société a fait le choix du référentiel ANC 2020-01 pour les raisons suivantes :

- la majorité des filiales du Groupe SUNU Participations sont des compagnies d'assurances mais établies dans la zone CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances) ;
- l'essentiel de l'activité d'exploitation de SUNU Participations Holding SA concerne les prestations d'assistance technique et informatique fournies aux filiales qui sont éliminées en consolidation.

2.2 Modalités de consolidation

La présente consolidation a pour objectif principal de communiquer sur le poids des activités du Groupe SUNU Participations.

Le périmètre de consolidation, au 31 décembre 2024, concerne :

- les filiales situées dans l'espace CIMA dans lesquelles SUNU Participations Holding SA exerce un contrôle significatif ou qui prises ensemble ou séparément, présentent un intérêt non négligeable au regard de l'objectif d'image fidèle donnée par les comptes consolidés.
- les filiales situées dans les zones Hors CIMA dans lesquelles SUNU Participations Holding SA exerce un contrôle significatif ou qui prises ensemble ou séparément, présentent un intérêt non négligeable au regard de l'objectif d'image fidèle donnée par les comptes consolidés.
- et la société mère SUNU Participations Holding SA.

Sont exclues du périmètre de consolidation, dans la mesure où cette exclusion n'altère pas l'image fidèle, les entités qui présentent les caractéristiques suivantes :

- dès la date d'acquisition, les actions ou les parts de cette filiale sont destinées à être vendues,
- la filiale ne présente qu'un intérêt négligeable par rapport à l'image fidèle des comptes consolidés,
- les informations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés ne peuvent être obtenues sans frais excessifs ou dans des délais incompatibles avec l'établissement des comptes consolidés.

2.2.1. Méthode de consolidation

L'entreprise consolidante, SUNU Participations Holding SA, contrôle exclusivement toutes les filiales qui rentrent dans le périmètre de consolidation.

Le contrôle exclusif résulte :

- de la détention directe ou indirecte de la majorité absolue des droits de vote du Groupe à l'Assemblée générale des actionnaires de ces entités ;

Ou

- d'une influence dominante exercée sur la filiale avec une détention de plus de 40% des titres de participation.

Les entités intégrées de manière exclusive sont consolidées par **intégration globale**.

D'une façon générale, l'homogénéisation des comptes a été réalisée en prenant en considération le caractère significatif des retraitements à effectuer.

2.2.2. Détermination des écarts d'acquisition

Lorsqu'une entité entre dans le périmètre de consolidation, il est nécessaire d'évaluer et de comptabiliser la différence entre la valeur nette du bilan intégré et sa juste valeur ou valeur de marché. Cet écart constaté entre ces deux valeurs est appelé **écart de première consolidation**.

Il s'agit de la différence entre la valeur d'achat et la valeur économique de l'entreprise acquise.

L'écart de première consolidation comprend deux éléments :

- un écart, dit **écart d'évaluation**, constitué par les plus et moins-values sur les différents postes d'actifs et de passifs constituant le bilan de la société acquise. Par souci de simplification du suivi des plus et moins-values constatées sur chaque poste du bilan d'entrée des entités acquises, un seuil de significativité de 10% par rapport au prix d'acquisition est retenu.
- un solde, dit **écart d'acquisition**, qui, lorsqu'il est positif, est appelé Goodwill ou Ecart d'acquisition Actif ; lorsqu'il est négatif est appelé Badwill ou Ecart d'acquisition Passif. Lorsqu'il s'agit d'un écart Actif, il est amorti selon le mode linéaire sur une période entre 10 et 20 ans selon les sociétés consolidées. Il peut également donner lieu à une provision pour dépréciation.

Lorsqu'il est négatif, il est comptabilisé au Passif :

- ° en Provisions pour risques et charges lorsqu'il correspond à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. La provision fait l'objet d'une reprise selon un plan d'étalement linéaire compris en 5 et 10 ans ;
- ° en Produits exceptionnel lorsqu'il correspond à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses.

2.2.3. Méthode de conversion

La majorité des filiales qui figurent dans le champ de la consolidation sont situées dans la zone CIMA et utilisent le franc CFA. Cette monnaie a une parité fixe avec l'euro.

Les entités suivantes utilisent des monnaies différentes du franc CFA et dont la parité n'est pas fixe à l'égard de l'euro ; il s'agit de :

- SUNU Assurances IARD Guinée : dont la monnaie est le Franc Guinéen (GNF)
- SUNU Assurances Vie Guinée : dont la monnaie est le Franc Guinéen (GNF)
- SUNU Assurances Mauritanie : dont la monnaie est l'Ouguiya (MRU)
- SUNU Assurances Nigeria Plc : dont la monnaie est le Naira (NGN)
- SUNU Assurances Ghana Ltd. : dont la monnaie est le Cedi (GHS)
- SUNU Assurances Liberia Ltd. : dont la monnaie est l'US Dollar (\$)
- SUNU Assurances IARD RDC : dont la monnaie est l'US Dollar (\$)

Ci-dessous les divers taux utilisés pour l'établissement des données consolidées de l'exercice 2024 :

Monnaie	Taux d'ouverture		Taux moyen		Taux de clôture	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Franc Guinéen (GNF)	0,0001043	0,0001040	0,0001064	0,0001059	0,0001101	0,0001043
Ouguiya (MRU)	0,0227265	0,0251369	0,0230514	0,0251120	0,0237423	0,0227265
Naira (NGN)	0,0010098	0,0020820	0,0006417	0,0015567	0,0006223	0,0010098
Cedis (GHS)	0,0756304	0,0914270	0,0643630	0,0788114	0,0653485	0,0756304
US Dollar (\$)	0,9059530	0,9338380	0,9243740	0,9247020	0,9626460	0,9059530

(Source : <http://www.oanda.com/lang/fr/currency/convert/>)

2.2.4. Dates de clôture des exercices des entreprises consolidées

Toutes les sociétés qui figurent dans le champ de la consolidation ont procédé à un arrêté de leurs comptes au 31 décembre 2024.

2.2.5. Opérations entre entités du périmètre

Les opérations intra-groupes de l'exercice doivent être éliminées du bilan et du compte de résultat. Toutes les opérations internes au Groupe doivent être éliminées notamment :

- Les créances et dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques.
- Les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement.
- Les opérations affectant le tableau des engagements reçus et donnés.
- Les acceptations, les cessions et rétrocessions en réassurance ainsi que la gestion en Pool.
- Les opérations d'assurance et coassurance.
- Les opérations de courtage ou d'intermédiation.

2.3. Méthodes et règles d'évaluation

2.3.1. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition et sont amortis sur une base linéaire en fonction de leur durée de vie probable. Les principales immobilisations incorporelles concernent les logiciels, les concessions hôtelières ainsi que les immobilisations en cours.

Les frais d'augmentation de capital, les frais d'établissement et les frais d'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

2.3.2. Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition et sont amortis sur une base linéaire en fonction de leur durée de vie probable.

Les immeubles ont été comptabilisés à leur valeur nette comptable selon la réglementation en vigueur.

Vu les nombreuses disparités constatées au niveau des taux d'amortissement au sein du Groupe, il a été procédé à l'homogénéisation des taux d'amortissement des immobilisations. Ainsi les taux homogènes utilisés sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Taux annuel d'amortissement harmonisé au niveau Groupe
Immeubles	2%
Agencements, Aménagements et Installations	10%
Matériels informatiques	20%
Matériels de transport	33%
Matériels de bureau	20%
Mobiliers de bureau	20%
Matériels de logement	20%
Mobiliers de logement	20%

2.3.3. Placements

Les placements enregistrés dans le bilan combiné correspondent généralement aux placements détenus par les entreprises d'assurance, ainsi que ceux des banques BICIS et SUNU Bank Togo, ceux de la société de prise de participations SUNU Gestion d'Actifs, ceux des sociétés civiles immobilières SCI SUNU et ceux des Groupements d'Intérêt Economique (GIE). Les placements sont comptabilisés selon les règles détaillées ci-dessous :

Les placements des entreprises d'assurance comprennent les terrains et constructions, les placements financiers.

▪ Les placements immobiliers

Les **placements immobiliers** sont comptabilisés à leur coût d'acquisition net d'amortissements et de provisions pour dépréciation durable.

Les immeubles sont amortis sur une durée de 50 ans dans le Groupe.

Aucune provision pour dépréciation durable n'a été comptabilisée au 31 décembre 2024.

▪ Les placements financiers

Les **obligations** sont comptabilisées à leur coût amorti. Une provision pour dépréciation durable est constituée en cas de risque avéré de contrepartie.

Au 31 décembre 2024, aucune provision pour dépréciation durable n'a été comptabilisée. Cependant, la réglementation de la zone CIMA ne prévoit pas l'étalement de la prime ou de la décote des obligations, énoncé dans le référentiel ANC 2020-01 (Article R332-19 du code des assurances).

Définition de l'étalement de la prime ou de la décote des valeurs amortissables : lorsque le prix d'achat des valeurs amortissables est supérieur à leur prix de remboursement, la différence (prime) est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat des valeurs amortissables est inférieur à leur prix de remboursement, la différence (décote) est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. Le prix d'achat et de remboursement s'entendent hors intérêt couru.

Les **actions** sont enregistrées à leur coût d'acquisition, net de provisions pour dépréciation durable, en cas de baisse de leur valeur d'utilité. Celle-ci s'apprécie pour les titres non consolidés comme suit :

- Pour les titres cotés : le cours de bourse au 31 décembre 2024 ;
- Pour les titres non cotés : par référence à la situation nette des filiales détenues, ou aux flux futurs de trésorerie, ou encore aux résultats observés dans les entreprises du secteur comparables, notamment par leurs perspectives de croissance ;
- Pour les titres cotés destinés à être cédés à brève échéance : le cours de bourse à la date d'acquisition, net des frais de cession.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée sur les titres dont la valeur d'utilité a enregistré une baisse de plus de 20% au 31 décembre 2024 sur les titres des sociétés françaises.

Pour les titres des sociétés étrangères, on applique la règle de dépréciation locale.

Pour ce qui concerne la zone CIMA où se trouve l'essentiel des titres des sociétés étrangères, la règle de dépréciation qui s'applique est la suivante :

- Pour les titres cotés : une provision pour dépréciation est constituée dès que la valeur d'utilité a enregistré une baisse de plus de 5% au 31 décembre 2024.
- Pour les titres non cotés : la provision est égale à la différence entre la valeur d'entrée et la valeur vénale ou mathématique de l'exercice clôturé.

Le montant provisionné est égal à 100% de la baisse constatée.

Les titres nécessaires aux activités du Groupe et qui, de ce fait, sont destinés à être conservés durablement ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors qu'il n'existe pas d'éléments particuliers de nature à remettre en cause les fondamentaux des entreprises émettrices.

La provision pour risque d'exigibilité est destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value constatée globalement sur l'ensemble des actifs admis en couverture des engagements règlementés.

Au 31 décembre 2024, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été constatée dans les comptes des sociétés d'assurances consolidées.

2.3.4. Provisions Techniques

Les provisions techniques sont enregistrées au passif du bilan pour leur montant brut de réassurance, la part cédée figurant à l'actif au poste « Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques ».

Les provisions techniques correspondent aux dettes des compagnies d'assurance estimées à la clôture de l'exercice à l'égard des assurés, de leurs ayants droit ou des tiers bénéficiaires de garanties.

Comme le permet le référentiel ANC 2020-01, nous avons retenu la réglementation locale le cas échéant pour le calcul des provisions techniques car toutes les sociétés d'assurances du Groupe sont soumises à la même réglementation.

- **Les provisions mathématiques** représentent la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré. Elles sont calculées conformément aux notes techniques des produits, qui ont reçu au préalable l'autorisation des directions nationales des assurances. Les tables de mortalité et les taux d'actualisation utilisés sont ceux publiés localement par les autorités de tutelle ;
- **la provision pour risques en cours** représentant la portion de prime payable d'avance, non acquise par l'assureur à la clôture et destinée à couvrir les risques et les frais généraux afférents. Les modalités de calcul sont celles de la réglementation locale ;
- **la provision pour primes non acquises** est destinée à couvrir les risques et les frais généraux afférents aux contrats dont la date d'effet est postérieure à la clôture de l'exercice. Cette provision est confondue dans la provision pour risques en cours car la réglementation dans la zone CIMA, ne prévoit pas une comptabilisation distincte ;
- **la provision pour annulation de primes** constituée en vue de couvrir les annulations éventuelles de primes à intervenir sur les exercices futurs. La provision est déterminée à partir des méthodes statistiques basées sur la connaissance du passé, conformément à la réglementation locale ;
- **la provision pour sinistres à payer** correspondant, d'une part, à la dette certaine des sinistres connus à la clôture et, d'autre part, à l'estimation des sinistres éventuels non encore connus ou déclarés après la clôture. L'estimation est effectuée conformément à la réglementation locale ;
- **la provision pour frais de gestion des sinistres** est constituée à titre de chargement sur la provision sur sinistres à payer. L'estimation est effectuée conformément à la réglementation locale ; Cette provision est confondue dans la provision pour sinistres à payer car la réglementation dans la zone CIMA, ne prévoit pas une comptabilisation distincte ;
- **la provision pour capitaux et rentes à payer** correspondant, d'une part, à la dette certaine des capitaux échus et connus à la clôture et, d'autre part, à l'estimation des capitaux constitutifs des rentes à payer. L'estimation est effectuée sur la base des tables de mortalité et des taux d'actualisation définis par la réglementation locale ;
- **la provision pour rachats à payer** correspondant, à la dette certaine relative aux rachats comptabilisés et non encore réglés à la clôture ;
- **la provision pour participation aux excédents** correspondant au montant des participations aux bénéfices attribués aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits. Les participations aux bénéfices sont calculées selon les clauses des contrats d'assurances ;

- la **provision pour égalisation** est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution et les risques spatiaux. Cette provision n'est pas calculée dans les comptes au 31 décembre 2024 du fait que nous n'avons pas de risques spatiaux ou de pollution dans le portefeuille des sociétés d'assurances consolidées.

Contrairement au référentiel ANC 2020-01, les provisions ci-après ne sont pas exigées au 31 décembre 2024 dans la réglementation de la zone CIMA :

- la **provision globale de gestion** correspondant à l'ensemble des charges de gestion future des contrats Vie non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci ;
- la **provision pour aléas financiers** visant à compenser une baisse du rendement des actifs par rapport aux engagements de taux garantis dans les contrats Vie ;
- les **frais d'acquisition reportés** sont destinés à couvrir les charges résultant du report des frais d'acquisition constaté ;
- la **réserve de capitalisation** est destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif des sociétés d'assurances et à la diminution de leur revenu.

2.3.5. Provisions pour Risques et Charges

Les indemnités de fin de carrière au bénéfice du personnel sont provisionnées. Les engagements correspondent aux indemnités dues aux personnels des sociétés lorsqu'ils quittent leur société en application des dispositions légales et locales. Ces engagements, faisant l'objet d'une provision comptabilisée en « Provision pour risques et charges », ont été déterminés par la convention collective ou correspondent au montant de l'engagement souscrit auprès d'une compagnie d'assurance quand le traitement est externalisé.

Les provisions ont été comptabilisées selon la méthode de calcul du Groupe SUNU (méthode préférentielle proche de l'IAS 19). Les calculs sont réalisés :

- tête par tête,
- selon un taux de turnover du Groupe,
- selon l'âge légal de départ à la retraite différencié par pays,
- selon la convention collective de chaque filiale,
- selon la table de mortalité CIMA H,
- avec application d'un taux d'actualisation et un taux de revalorisation des salaires.

2.3.6. Charges techniques

Pour l'établissement des comptes de résultat sectoriels :

- les « Prestations et Frais payés » en Vie comprennent les sinistres survenus, les capitaux échus, les arrérages, les rentes et les rachats. En Non-Vie, elles comprennent les sinistres payés nets de recours encaissés ;
- les charges des provisions pour sinistres en Non-Vie correspondent aux variations des provisions pour sinistres à payer nettes des prévisions de recours à encaisser.
- En Vie, la variation des provisions mathématiques figure dans la charge des provisions d'assurance vie ;
- Les frais d'acquisition correspondent uniquement aux commissions auxquelles s'ajoute une quote-part des frais généraux nets des produits accessoires. Cette quote-part est égale au poids dans la masse salariale globale de la masse salariale liée aux services qui se chargent de l'acquisition des nouveaux contrats (Service Production et Service Commercial).
- Les frais d'administration correspondent aux frais généraux nets des produits accessoires déduction faite de la quote-part affectée aux frais d'acquisition.

2.3.7. Fiscalité

L'impôt sur les résultats figurant dans les comptes consolidés comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible.

En cas de décalage temporaire existant entre, d'une part, la constatation comptable d'un produit et d'une charge et d'autre part, son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur, l'impôt est qualifié de différé. Il en est ainsi également des crédits d'impôts et des possibilités de déductions fiscales liées à l'existence d'un report déficitaire. Le calcul de l'impôt différé est effectué, par société, selon les règles fiscales et les taux d'imposition connus au moment de l'arrêté des comptes.

La compensation entre actifs et passifs d'impôts différés est effectuée par entité fiscale pour des impôts de nature équivalente. L'économie potentielle d'impôt liée aux pertes fiscales reportables n'est prise en compte que si leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est fortement probable. Lorsque la compensation entre actifs d'impôts différés et passifs d'impôts différés détermine un solde net actif d'impôt différé, celui-ci n'est constaté que si son imputation sur les bénéfices imposables futurs apparaît raisonnablement possible.

L'activité des sociétés Vie semble les conduire à des déficits fiscaux structurels, donc difficilement imputables, par conséquent une provision pour dépréciation des impôts différés actifs paraît prudente. Par souci de simplification nous choisissons de ne pas les comptabiliser.

Les impôts différés sont constatés aux taux d'impôts sur les sociétés qui ont été adoptés à la date de clôture de l'exercice en cours appliqués dans le pays de la filiale du Groupe.

Les impôts différés ont été déterminés pour les opérations portant sur :

- l'enregistrement des écarts entre la valeur nette comptable et la valeur de réalisation des immeubles,
- l'homogénéité des amortissements des immobilisations,
- l'annulation des non valeurs,
- l'annulation de la provision mathématique,
- le retraitement des opérations d'origine purement fiscales (déficits fiscaux reportables, amortissements réputés différés, congés payés...) ont fait l'objet d'évaluation et de comptabilisation dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024.

2.3.8. Présentation des comptes

Les états financiers ont été présentés tels que définis dans la réglementation ANC 2020-01. Tous les montants des comptes et des tableaux de l'annexe ainsi que les commentaires sont exprimés en euros.

2.4. Comparabilité des comptes

Les états financiers 2024 ont été présentés par rapport à l'exercice 2023. Les règles et méthodes comptables n'ont pas évolué entre les deux exercices.

L'exercice 2024 est marqué par :

- La création des Groupements d'Intérêt Economique, GIE SUNU Business Gabon, GIE SUNU Business Sénégal, GIE SUNU Business Niger et GIE SUNU Business Guinée. Il s'agit d'entité sans capital social et dont l'objectif est la mutualisation de tous les moyens propres pour faciliter ou développer l'activité économique de ses membres. L'ensemble du contributif aux comptes de gestion du GIE a été reclassé dans les comptes de ses sociétés membres conformément à la clé de répartition de la participation de ses membres ;
- La sortie du périmètre de KAJAS Microfinance ;
- L'intégration de SUNU Assurances Mauritanie au périmètre de consolidation.

2.5. Périmètre de consolidation

Entités intégrées globalement	31 décembre 2024			
	Capital Social (en euros)	Valeur des titres détenus (en euros)	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
Sociétés Vie				
SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire	13 720 410	12 860 568	99,59%	99,59%
SUNU Assurances Vie Cameroun	4 573 470	6 354 493	100,00%	100,00%
SUNU Assurances Vie Gabon	4 573 470	4 106 299	87,10%	87,10%
SUNU Assurances Vie Sénégal	4 573 470	4 619 854	85,35%	87,57%
SUNU Assurances Vie Bénin	4 573 470	2 119 569	63,61%	63,69%
SUNU Assurances Vie Togo	4 573 470	4 759 158	96,59%	96,80%
SUNU Assurances Vie Niger	4 573 470	4 390 298	84,08%	89,24%
SUNU Assurances Vie Burkina Faso	4 863 123	3 671 861	82,83%	83,07%
SUNU Assurances Vie Guinée	1 750 000	1 274 259	37,50%	60,00%
Sociétés Non Vie				
SUNU Assurances IARD Côte d'Ivoire	7 622 450	4 998 836	100,00%	100,00%
SUNU Assurances IARD Cameroun	4 573 470	4 234 273	88,67%	88,67%
SUNU Assurances IARD Gabon	7 622 450	7 570 618	92,82%	99,32%
SUNU Assurances IARD Sénégal	4 573 470	4 116 123	75,00%	75,00%
SUNU Assurances IARD Bénin	4 573 470	3 456 857	90,50%	94,50%
SUNU Assurances IARD Togo	4 756 409	3 974 630	97,83%	98,32%
SUNU Assurances IARD Niger	4 573 470	4 905 262	88,26%	90,53%
SUNU Assurances IARD Burkina Faso	4 729 334	4 715 250	67,03%	68,84%
SUNU Assurances IARD Centrafrique	4 878 368	3 039 217	92,23%	93,45%
SUNU Assurances IARD Mali	5 335 715	1 848 324	69,98%	70,00%
SUNU Assurances IARD Guinée	3 158 900	1 332 788	55,00%	55,00%
SUNU Assurances IARD Nigeria Plc	22 892 489	29 416 602	83,13%	83,27%
SUNU Assurances IARD Ghana Ltd.	7 076 633	6 286 151	75,37%	77,23%
SUNU Assurances IARD Liberia Ltd.	1 296 578	1 039 057	66,61%	66,61%
SUNU Assurances IARD RDC	8 916 201	9 029 305	99,80%	99,80%
SUNU Assurances IARD Congo	4 573 470	2 508 554	100,00%	100,00%
SUNU Assurances Mauritanie	1 022 693	562 481	55,00%	55,00%
Autres sociétés				
BICIS	30 489 800	75 037 831	48,70%	54,11%
SUNU Bank Togo	17 019 455	23 739 435	64,48%	71,64%
SUNU Services	45 735	45 735	100,00%	100,00%
SUNU Investment Holding SA	102 903 075	102 637 052	90,00%	99,69%
SUNU DigiTech	35 063	35 063	100,00%	100,00%
SUNU Participations West Africa	15 507 352	29 510 724	100,00%	100,00%
SUNU Gestion d'Actifs	19 818 370	22 248 407	92,41%	99,15%
SCI SUNU Côte d'Ivoire	9 924 430	9 909 947	99,69%	100,00%
SCI SUNU Sénégal	5 640 613	5 640 613	83,03%	100,00%
SUNU Santé	914 694	1 372 041	90,00%	90,00%
SUNU Participations Holding SA	40 000 000		100,00%	100,00%

Le pourcentage de contrôle de SUNU Participations Holding SA dans une filiale exprime le pourcentage de droits de vote dont elle dispose, directement ou indirectement, à chaque assemblée générale.

SUNU Participations Holding SA détient plus de 50% des droits de vote dans toutes ses filiales où elle exerce un contrôle exclusif de droit.

Toutes les entités du périmètre sont intégrées globalement.

L'exercice 2024 est marqué par les faits suivants :

- a) L'entrée de la société SUNU Assurances Mauritanie dans le périmètre du Groupe SUNU
- b) La sortie de la société KAJAS Microfinance du périmètre 2024 du Groupe SUNU.

3. Informations sur le Bilan

3.1. Explication des postes à l'Actif du Bilan

3.1.1. Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition résulte de l'écart entre les coûts d'acquisition et la réévaluation à la juste valeur des actifs et passifs des entités acquises.

Un écart d'acquisition actif a été constaté sur les entités suivantes :

- Le Groupe Equity Assurance acquis fin 2015 et composé des trois entités : SUNU Assurances Nigeria Plc, SUNU Assurances Ghana Ltd. et SUNU Assurances Liberia Ltd.
- SUNU Assurances IARD Cameroun acquise en 2017,
- SUNU Bank Togo acquise courant 2018,
- BICIS acquise en 2023.

Les écarts d'acquisition constatés sur les trois entités SUNU Assurances Nigeria Plc, SUNU Assurances Ghana Ltd. et SUNU Assurances Liberia Ltd. sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans.

L'écart d'acquisition constaté sur la société SUNU Assurances IARD Cameroun est amorti linéairement sur une durée de 15 ans.

L'écart d'acquisition constaté sur la société SUNU Bank Togo est amorti linéairement sur une durée de 15 ans.

L'écart d'acquisition constaté sur la société BICIS est amorti linéairement sur une durée de 15 ans.

III- ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



Le montant de la provision pour dépréciation constaté au 31/12/2024 n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent ; elle est de 3 089 168 euros pour SUNU Assurance Nigeria Plc, 439 016 euros pour SUNU Assurances Ghana Ltd. et de 88 653 euros pour SUNU Assurances Liberia Ltd, soit une provision totale de 3 616 837 euros.

	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Valeur brute	Amort.	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Amort.	Provisions	Valeur nette
(En euros)								
Partenaires								
P-BICIS	20 752 956	-2 767 061		17 985 895	20 752 956	-1 383 530		19 369 426
P-SUNU Bank Togo	9 880 663	-4 610 976		5 269 687	9 880 663	-3 952 265		5 928 398
P-SUNU Assurances IARD Cameroun	1 400 363	-746 860		653 503	1 400 363	-653 503		746 860
P-SUNU Assurances IARD Sénégal	366 605	-366 605			366 605	-366 605		
P-SUNU Assurances Nigeria Plc	6 099 798	-2 943 727	-3 089 168	66 903	6 099 798	-2 609 213	-3 089 168	401 417
P-SUNU Assurances Ghana Ltd.	1 847 285	-1 408 270	-439 016		1 847 285	-1 280 049	-439 016	128 220
P-SUNU Assurances Liberia Ltd.	988 618	-898 830	-88 653	1 134	988 618	-798 834	-88 653	101 130
TOTAL	41 336 288	-13 742 329	-3 616 837	23 977 122	41 336 288	-11 043 999	-3 616 837	26 675 452

3.1.2. Actifs incorporels

	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Valeur brute	Amort.	Valeur nette	Valeur brute	Amort.	Valeur nette
(En euros)						
Portefeuille de contrats-Fonds de commerce	4 337 883	-4 259 854	78 029	4 452 558	-4 326 488	126 070
Logiciel, licence, brevets et droits similaires	24 617 078	-16 841 234	7 775 843	21 473 250	-14 816 636	6 656 614
Autres immobilisations incorporelles	8 826 100	-1 120 908	7 705 192	7 289 085	-1 448 232	5 840 853
TOTAL	37 781 061	-22 221 996	15 559 065	33 214 893	-20 591 356	12 623 536

Les autres immobilisations incorporelles sont composées des immobilisations incorporelles en cours, notamment les frais liés à la Digitalisation du Groupe.

Les frais d'établissement, les frais d'augmentation de capital, et les frais d'acquisition d'immobilisations considérées comme des non-valeurs ont été comptabilisés en charge dans le cadre du retraitement de la consolidation.

3.1.3. Placements des entreprises d'assurance

■ Valeurs de réalisation :

De façon générale, les placements n'ont pas fait l'objet d'évaluation selon les valeurs de marché. Excepté les titres cotés pour lesquels il est fait référence à la clôture aux cours de la bourse, les autres placements demeurent à leur valeur comptable nette. Ainsi, notamment :

- la valeur de marché des immeubles ne résulte pas d'une évaluation externe basée sur une approche multicritère et selon une fréquence et des modalités fixées par la réglementation locale en vigueur ;
- la valeur de marché des prêts n'est pas évaluée sur la base des cash-flows futurs actualisés estimés en utilisant les taux d'intérêts répondant aux conditions de marché du moment.

■ Analyse des placements :

Le total des placements des entreprises d'assurance du Groupe au 31 décembre 2024 s'élève à 534 040 145 euros contre 483 031 679 euros en 2023 soit une hausse de 10,56 %.

III- ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



Les placements par catégorie d'actifs se répartissent comme suit :

(En euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation*	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation*
Placements immobiliers	85 014 570	72 621 704	83 628 516	76 412 892	64 501 372	62 014 007
Actions et titres à revenus variables	124 750 639	113 313 068	119 886 872	106 801 947	96 480 530	103 626 657
Parts d'OPCVM actions	41 179 614	34 617 279	34 146 189	42 723 539	41 472 845	41 091 719
Obligations et autres titres à revenus fixes	258 764 347	258 638 232	191 404 711	227 693 686	227 488 538	192 798 657
Parts d'OPCVM Obligataires	14 251 077	14 058 256	13 940 430	12 508 150	12 130 929	12 329 333
Autres placements	42 421 498	40 791 606	85 366 527	42 587 355	40 957 464	109 386 016
Total des Placements	566 381 745	534 040 145	528 373 244	508 727 570	483 031 679	521 246 388
Total des Placements cotés	296 909 933	275 904 101	84 654 149	270 632 036	251 973 861	65 529 634
Total des Placements non cotés	269 471 812	201 112 755	195 114 305	238 095 535	188 688 767	204 045 999
Part des Placements d'assurance Non-Vie	90 587 712	83 778 915	63 699 030	80 931 202	73 799 902	66 242 897
Part des Placements d'assurance Vie	475 794 032	450 261 231	464 674 214	427 796 369	409 231 777	455 003 491

* La réalisation des plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions.

Au 31 décembre 2024, SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire détient dans ses livres 7,5 millions d'euros de parts des Fonds Commun de Placements (FCP) Capital Croissance et Epargne active BNI dont 5,7 millions d'euros en propre et 1,8 millions d'euros au titre des actifs de contrats en unité de compte.

En l'absence d'éléments probants relatifs à la valorisation de ces parts de FCP à la clôture du 31 décembre 2024, notamment les états financiers du 4^e trimestre 2024, la composition détaillée des actifs du fonds à la fin du 4^e trimestre 2024 accompagné du certificat du commissaire aux comptes sur la composition détaillée de l'actif tels que requis par la réglementation édictée par l'Autorité des Marché Financier de l'UEMOA (AMF - UEMOA) et la valeur liquidative calculée à la clôture du 31 décembre 2024, la correcte valorisation de ces parts de FCP au 31 décembre 2024, ni la détermination des ajustements nécessaires n'ont pu être effectuées.

Cependant, le risque identifié a fait l'objet de provisionnement dans les comptes clos au 31 décembre 2024.

3.1.4. Placements des entreprises du secteur bancaire

(En euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Titres de participation	2 172 408	2 172 358
Terrains et constructions	32 322 544	31 904 270
Autres placements	313 548 765	267 994 190
TOTAL	348 043 717	302 070 817

Les placements des entreprises du secteur bancaire sont principalement composés de terrains, de constructions et d'obligations détenues par les entités SUNU Bank Togo et BICIS.

La forte progression des autres placements est relative à la contribution de la BICIS (99,94% du solde au 31 décembre 2024).

3.1.5. Placements des autres entreprises

(En euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Titres de participation	2 931 000	2 112 193
Terrains et constructions	6 767 414	4 508 033
Autres placements	3 236 964	3 620 036
TOTAL	12 935 377	10 240 262

Il s'agit des placements des autres entreprises composées :

- des Holdings SUNU Participations, SUNU Investment, de SUNU Services,
- des sociétés Autres activités diverses : SUNU Gestion d'Actifs, SUNU Santé, SCI SUNU Côte d'Ivoire, SCI SUNU Sénégal et les GIE.

Les titres de participations sont composés des titres détenus par SUNU Participations Holding SA non éliminés en consolidation, car n'entrant pas dans le périmètre et des titres détenus par la filiale SUNU Gestion d'Actifs.

Les terrains et constructions correspondent au siège social de SUNU Participations et aux terrains et constructions détenus par les deux SCI.

Les autres placements sont essentiellement constitués des placements de l'entité SUNU Gestion d'Actifs dont majoritairement un écart d'évaluation, à la suite de la détermination de l'écart de première consolidation sur cette entité acquise courant 2020. Le montant de l'écart d'évaluation comptabilisé est de 2 682 707 € et concerne une action cotée d'une banque détenue par cette dernière.

3.1.6. Titres mis en équivalence

Le Groupe SUNU ne détient plus de titre mis en équivalence dans son patrimoine.

3.1.7. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

(En euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Vie	Non-Vie	Total	Vie	Non-Vie	Total
Part des réassureurs dans les provisions techniques - Primes	80 629 070	20 776 898	101 405 968	73 296 736	17 345 267	90 642 003
Part des réassureurs dans les provisions techniques - Sinistres	3 778 350	35 704 930	39 483 280	2 829 654	32 456 302	35 285 957
TOTAL	84 407 420	56 481 828	140 889 248	76 126 391	49 801 569	125 927 960

3.1.8. Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(En euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Primes acquises non émises (Non-Vie)	7 731 441		7 731 441	8 078 207		8 078 207
Créances nées d'opérations d'assurance	45 431 645	-4 028 798	41 402 848	38 725 419	-5 072 946	33 652 473
Créances nées d'opérations de coassurance	3 123 557	-74 228	3 049 329	2 391 250	-74 228	2 317 022
Créances nées d'opérations de réassurance	89 057 753	-3 044 494	86 013 260	76 138 243	-2 298 271	73 839 972
TOTAL	145 344 396	-7 147 519	138 196 877	125 333 118	-7 445 444	117 887 674

3.1.9. Créances nées sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire

(En euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Encours bruts	Provisions	Valeurs nettes	Encours bruts	Provisions	Valeurs nettes
Crédits ordinaires	323 704 788		323 704 788	292 300 142		292 300 142
Crédits à moyen terme	420 329 940		420 329 940	358 898 000		358 898 000
Crédits à long terme	36 647 016		36 647 016	32 639 291		32 639 291
Crédits immobilisé	1 142 996		1 142 996	2 845 865		2 845 865
Crédits en souffrance	58 047 524	-43 154 868	14 892 655	52 350 468	-44 921 170	7 429 298
TOTAL	839 872 264	-43 154 868	796 717 396	739 033 766	-44 921 170	694 112 596

Ces créances sont relatives à l'activité bancaire des entités SUNU Bank Togo et BICIS.

3.1.10. Créances sur les entreprises du secteur bancaire

(En euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Avoirs en banques des entreprises d'assurances	402 086 397		402 086 397	391 322 387		391 322 387
Avoirs en banques des autres entreprises	103 776 796		103 776 796	112 815 848		112 815 848
TOTAL	505 863 193		505 863 193	504 138 235		504 138 235

3.1.11. Autres Créances

(En euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Brute	Dépréciation	Net	Brute	Dépréciation	Net
Etats et organismes sociaux	6 098 259		6 098 259	6 702 910		6 702 910
Entreprises d'Assurances	5 639 659		5 639 659	6 448 285		6 448 285
Autres entreprises	458 600		458 600	254 625		254 625
Impôt Différé Actif	11 236 938		11 236 938	8 664 604		8 664 604
Entreprises d'Assurances	6 428 743		6 428 743	5 256 531		5 256 531
Autres entreprises	4 808 194		4 808 194	3 408 073		3 408 073
Débiteurs divers	85 953 654	-4 313 774	81 639 880	64 134 315	-3 182 597	60 951 719
Entreprises d'Assurances	33 921 768	-4 107 759	29 814 009	28 080 838	-2 939 078	25 141 760
Autres entreprises	52 031 886	-206 015	51 825 871	36 053 478	-243 519	35 809 959
TOTAL	103 288 850	-4 313 774	98 975 076	79 501 830	-3 182 597	76 319 233

3.1.12. Ventilation par échéance des créances

(En euros)	Clôture	< 1an	1 << 5 ans	> 5 ans
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	138 196 877	66 473 136	41 882 177	29 841 565
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	796 717 396	346 897 134	404 643 057	45 177 205
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	505 863 193	436 973 591	65 840 622	3 048 980
Autres Créances	98 975 076	71 669 369	26 770 220	535 487

3.1.13. Autres Actifs

(En euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Valeur brute	Amort. & Prov	Valeur nette	Valeur brute	Amort. & Prov	Valeur nette
Immobilisations corporelles	85 780 428	-48 022 297	37 758 131	72 770 812	-43 629 732	29 141 080
Sociétés Vie	29 275 792	-12 930 307	16 345 485	20 969 053	-11 371 192	9 597 861
Sociétés Non-Vie	22 324 362	-17 061 391	5 262 971	19 737 407	-15 916 799	3 820 608
Autres entreprises	34 180 274	-18 030 599	16 149 675	32 064 352	-16 341 741	15 722 611
Autres actifs	118 026 089	-126 816	117 899 273	128 211 010	-126 522	128 084 488
Sociétés Vie	9 819 022		9 819 022	8 044 538		8 044 538
Sociétés Non-Vie	3 703 029	7 368	3 710 397	2 723 694	3 537	2 727 231
Autres entreprises	104 504 039	-134 185	104 369 854	117 442 778	-130 060	117 312 719
TOTAL	203 806 517	-48 149 113	155 657 404	200 981 822	-43 756 254	157 225 568

3.1.14. Comptes de régularisation - Actif

(En euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Entreprises d'assurance	Autres entreprises	Total	Entreprises d'assurance	Autres entreprises	Total
Frais d'acquisition reportés	304 029		304 029	394 874		394 874
Intérêts et loyers acquis non échus	19 248 946	3 652 821	22 901 767	17 778 646	1 256 713	19 035 359
Autres comptes de régularisation actif	27 212 817	11 937 316	39 150 133	250 106 867	12 107 202	262 214 069
TOTAL	46 765 792	15 590 137	62 355 929	268 280 387	13 363 915	281 644 302

Les frais d'acquisition reportés sont des commissions différées des trois entités SUNU Assurances Nigeria Plc, SUNU Assurances Ghana Ltd. et SUNU Assurances Liberia Ltd.

Les autres entités, établies majoritairement dans la zone CIMA, ne constituent pas de frais d'acquisition reportés.

3.2. Explication des postes au Passif du Bilan

3.2.1. Capitaux propres du Groupe

(En euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres variations	Total des capitaux propres
Situation au 31 décembre 2022	40 000 000	166 941	29 311 545	13 093 439	(11 572 386)	70 999 539
Entrée de périmètre			(2 830 080)	3 672 631		842 552
Correction des à-nouveaux			(970 755)			(970 755)
Affectation en réserves			16 766 071	(16 766 071)		
Distribution de dividendes			(2 489 175)			(2 489 175)
Variation de capital			5 246 927			5 246 927
Résultat				18 796 104		18 796 104
Autres augmentations ou diminutions			(96 425)			(96 425)
Reclassement, restructuration et changement de méthode			(886 192)			(886 192)
Écart de conversion et effet de change			2 855		(7 690 500)	(7 687 645)
Variation de périmètre			(10 272 460)		(1 266)	(10 273 726)
Sortie de périmètre			5 396 946			5 396 946
Autres						
Situation au 31 décembre 2023	40 000 000	166 941	39 179 256	18 796 104	(19 264 153)	78 878 148
Entrée de périmètre			560 622	(457 889)	(831)	101 902
Correction des à-nouveaux			499 016			499 016
Affectation en réserves			18 338 215	(18 338 215)		
Distribution de dividendes			(2 694 126)			(2 694 126)
Variation de capital			14 792 968			14 792 968
Résultat				12 731 807		12 731 807
Autres augmentations ou diminutions			82 736			82 736
Reclassement, restructuration et changement de méthode			(3 719 868)			(3 719 868)
Écart de conversion et effet de change			(39 922)		(2 647 461)	(2 687 383)
Variation de périmètre			(14 535 049)		(198 529)	(14 733 578)
Sortie de périmètre			5 763 764			5 763 764
Autres						
Situation au 31 décembre 2024	40 000 000	166 941	58 227 612	12 731 807	(22 110 974)	89 015 387

3.2.2. Provisions techniques

(En euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Assurance Vie	Assurance Non-Vie	Total	Assurance Vie	Assurance Non-Vie	Total
Provisions Mathématiques	906 260 901		906 260 901	835 366 196		835 366 196
Provisions pour risques en cours		42 999 325	42 999 325		37 207 794	37 207 794
Provisions pour annulation de primes		771 977	771 977		1 226 575	1 226 575
Provisions pour sinistres à payer	23 517 319	103 146 155	126 663 474	22 912 013	96 234 101	119 146 114
Provisions pour capitaux et rentes à payer	30 650 743		30 650 743	27 598 323		27 598 323
Provisions pour rachats à payer	1 768 160		1 768 160	1 480 377		1 480 377
Provisions pour participation aux excédents	13 338 232		13 338 232	12 485 588		12 485 588
Provisions Techniques brutes	975 535 356	146 917 457	1 122 452 813	899 842 498	134 668 470	1 034 510 968

Le montant de la Provision pour Risque En Cours (PREC) tient compte des Provisions pour Primes Émises non Acquises (PENA).

Les provisions techniques sont en progression de 87,94 millions d'euros soit 8,50% par rapport à l'exercice précédent passant de 1 034,51 millions d'euros en 2023 à 1 122,45 millions d'euros en 2024.

Au niveau de la branche Vie, les provisions techniques ont augmenté de 75,69 millions d'euros soit une progression de 8,41%. De même, les provisions techniques de la branche Non-Vie ont enregistré une hausse de 9,10% soit 12,25 millions d'euros.

3.2.3 Provisions pour risques et charges

(En euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Provisions pour engagements sociaux	12 630 617	12 072 124
Dettes pour cautionnements et autres dépôts de garantie reçus	449 469	495 481
Autres provisions pour risques et charges	11 009 274	6 860 595
TOTAL	24 089 360	19 428 201

Elles correspondent essentiellement aux indemnités de fin de carrière dues aux personnels des sociétés du Groupe.

3.2.4. Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance

(En euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	98 156 203	84 880 324
Dettes pour dépôts en espèces reçus des agents et courtiers	12 729	11 205
Dettes nées d'opérations d'assurance	10 714 437	8 801 933
Dettes nées d'opérations de coassurance	3 045 261	2 811 912
Dettes nées d'opérations de réassurance	12 484 424	9 300 766
TOTAL	124 765 360	106 757 541

3.2.5. Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire

(En euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Comptes ordinaires - court terme	674 965 045	560 308 176
Livret d'épargne - court terme	185 584 940	184 712 835
Dépôts à terme reçus - court terme		232
Dépôts à terme reçus - moyen terme	151 366 906	132 175 140
Dépôts à terme reçus - long terme		274 408
Dépôts de garantie reçus - court terme	2 430 420	2 059 280
Dépôts de garantie reçus - moyen terme	11 258 038	10 802 036
Dépôts de garantie reçus - long terme	21 443	33 728
TOTAL	1 025 626 792	890 365 835

Il s'agit des dettes envers les clients de l'entité de SUNU Bank Togo et BICIS.

3.2.6. Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

(En euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Assurance Vie	Assurance Non-Vie et Autres activités	Total	Assurance Vie	Assurance Non-Vie et Autres activités	Total
Dettes de financement						
Autres dettes envers les établissements de crédit	613 902	186 124 157	186 738 059	1 447 951	203 059 314	204 507 265
TOTAL	613 902	186 124 157	186 738 059	1 447 951	203 059 314	204 507 265

Les autres dettes envers les établissements de crédit ont baissé de 17,77 millions d'euros passant de 204,51 millions d'euros en 2023 à 186,74 millions d'euros en 2024.

3.2.7. Autres dettes

(En euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Entreprises d'assurance	Autres entreprises	Total	Entreprises d'assurance	Autres entreprises	Total
Etats et Organismes sociaux	16 402 509	7 239 690	23 642 200	17 789 464	3 379 790	21 169 254
Impôt Différé Passif	3 222 083	2 672 114	5 894 197	2 001 664	2 942 261	4 943 924
Créditeurs divers	36 293 695	53 527 909	89 821 605	33 849 707	35 674 258	69 523 965
TOTAL	55 918 288	63 439 713	119 358 001	53 640 834	41 996 309	95 637 143

3.2.8. Ventilation par échéance des dettes

(En euros)	Clôture	< 1an	1 < 5 ans	> 5 ans
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	124 765 360	46 012 146	51 241 311	27 511 903
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	1 025 626 792	758 541 980	266 987 084	97 728
Dettes représentées par des titres				
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	186 738 059	186 732 697	5 363	
Autres dettes	119 358 001	78 404 273	32 374 466	8 579 262

3.2.9. Comptes de régularisation - Passif

(En euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Entreprises d'assurance	Autres entreprises	Total	Entreprises d'assurance	Autres entreprises	Total
Comptes de régularisations passifs	35 527 325	13 606 328	49 133 652	261 005 951	13 791 921	274 797 872
Autres comptes de régularisations passifs	3 881 232	8 753 330	12 634 562	2 189 601	7 130 571	9 320 171
TOTAL	39 408 557	22 359 658	61 768 215	263 195 552	20 922 492	284 118 044

3.2.10. Impôts sur le résultat

■ Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles

(En euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Impôts exigibles sur les résultats	-10 006 316	-8 053 736
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale		
Impôts différés	563 179	731 280
TOTAL	-9 443 137	-7 322 456

■ Preuve d'impôt

(En euros)

PREUVE D'IMPOT	31 décembre 2024
Résultat avant impôts sur le résultat et hors sociétés mises en équivalence	34 034 162
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	(8 508 540)
Effets des différences de base	10 553 137
Effets des différences de taux	(1 505 990)
Effets des dispositions fiscales particulières	(10 247 403)
Ecritures manuelles sur Impôt	265 660
CHARGE D'IMPOT THÉORIQUE	(9 443 137)
CHARGE D'IMPOT RÉELLE	(9 443 137)

L'entité SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire a des déficits fiscaux reportables non comptabilisés car leur récupération est jugée non probable. Au 31 décembre 2024, le montant total de ces déficits est de 21 580 041 euros. La date d'expiration la plus lointaine est le 31 décembre 2028.

■ Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés par catégorie

(En euros)	Différences temporaires	Différences permanentes	Reports fiscaux déficitaires	Total
Impôts différés - actif	6 272 631	4 144 948	-819 358	11 236 938
Impôts différés - passif		5 894 197		5 894 197
TOTAL	6 272 631	10 039 145	-819 358	17 131 134

3.3. Engagements reçus et donnés

3.3.1. Engagements reçus et données relatifs à l'activité d'Assurance

Les engagements reçus et donnés par les entreprises d'assurance du Groupe se présentent comme suit :

(En euros)

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Engagements hors bilan reçus	51 826 054	70 432 127
Sociétés Vie	51 802 591	68 899 354
Sociétés Non-Vie	23 463	1 532 773
Engagements hors bilan donnés	19 673 731	15 873 348
Avals, cautions et garanties de crédits	18 149 241	15 702 605
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	1 524 490	170 743
Autres engagements donnés		
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers		

3.3.2. Engagements reçus et données relatifs à l'activité bancaire

Les engagements reçus et donnés par les autres entreprises du Groupe se présentent comme suit :

(En euros)

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Engagements hors bilan reçus	717 264 832	737 568 307
Lettre de garantie	616 379 076	635 163 443
Hypothèque de premier rang	100 885 756	79 891 200
Nantissement		
Autres engagements reçus		22 513 664
Engagements hors bilan donnés	342 346 662	304 222 468
Avals, cautions et garanties de crédits	321 488 581	290 508 974
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
Autres engagements donnés	20 858 082	13 713 494
Engagements donnés - Suretés personnelles		

3.3.3. Engagements reçus et donnés relatifs aux autres activités :

Les engagements reçus et donnés par les autres entreprises du Groupe se présentent comme suit :

(En euros)

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Engagements hors bilan reçus	35 393 131	18 612 771
Lettre de garantie	35 393 131	18 612 771
Hypothèque de premier rang		
Nantissement		
Autres engagements reçus		
Engagements hors bilan donnés	46 022 580	21 599 887
Avals, cautions et garanties de crédits	30 777 680	5 421 032
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		24 231 972
Autres engagements donnés	15 244 900	16 178 855

4. Informations sur le Compte de résultat

4.1. Produits financiers nets de charges de l'activité d'Assurance

(En euros)

	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Assurance Vie	Assurance Non-Vie	Total	Assurance Vie	Assurance Non-Vie	Total
Produits Financiers bruts	56 064 667	11 670 268	67 734 935	50 536 715	15 732 743	66 269 458
Revenus des placements	46 782 389	9 354 447	56 136 836	41 310 604	8 753 241	50 063 846
Autres produits des placements	15 647	1 506 891	1 522 538	119 572	4 717 090	4 836 661
Produits provenant de la réalisation des placements	9 266 631	808 930	10 075 562	9 106 539	2 262 412	11 368 951
Charges Financières	-9 131 521	-816 119	-9 947 640	-5 459 533	-1 896 411	-7 355 944
Frais internes et externes de gestion des placements et des intérêts	-4 359 022	-580 422	-4 939 444	-4 685 289	-1 477 840	-6 163 129
Autres charges de placements	-8 376	-206 879	-215 255	297 965	-415 604	-117 639
Pertes provenant de la réalisation des placements	-4 764 123	-28 818	-4 792 941	-1 072 209	-2 968	-1 075 176
Produits financiers nets	46 933 146	10 854 150	57 787 296	45 077 182	13 836 331	58 913 514

Les placements des filiales d'assurance ont rapporté comme produits financiers nets de charges 57,79 millions d'euros contre 58,91 millions d'euros en 2023 ; soit une baisse de 1,91% représentant une variation de -1,12 millions d'euros.

Cette baisse est consécutive à la baisse du taux de rendement des placements passant de 7,02% en 2023 à 6,38% en 2024 avec un impact chiffré à -5,79 millions d'euros. Cette baisse est mitigée par l'augmentation des produits financiers liée à la variation des placements avec un impact de 4,7 millions d'euros.

4.2. Charges de gestion de l'activité d'Assurance

Les charges de gestion nettes sont composées des charges de gestion brutes, déduction faite des autres produits d'exploitation.

- Les charges de gestion brutes se présentent comme suit :

(En euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Assurance Vie	Assurance Non-Vie	Total	Assurance Vie	Assurance Non-Vie	Total
Charges du personnel	-15 371 705	-21 165 634	-36 537 339	-13 868 705	-18 509 175	-32 377 880
Impôts et taxes	-3 638 824	-5 913 198	-9 552 021	-4 272 259	-4 942 486	-9 214 745
Travaux, fournitures et services extérieurs	-6 710 807	-8 741 543	-15 452 351	-6 747 610	-10 933 612	-17 681 222
Transports et déplacements	-360 542	-612 626	-973 168	-285 920	-569 129	-855 049
Frais divers de gestion	-5 233 462	-10 279 820	-15 513 282	-6 799 061	-7 144 453	-13 943 514
Total des frais de fonctionnement	-31 315 340	-46 712 821	-78 028 161	-31 973 555	-42 098 856	-74 072 411
Dotations aux amortissements	-2 441 241	-2 451 424	-4 892 665	-2 187 418	-2 767 074	-4 954 492
Dotations et reprises sur provisions	1 975 439	602 843	2 578 282	3 873 638	1 405 953	5 279 591
Total des frais généraux	-31 781 143	-48 561 401	-80 342 545	-30 287 335	-43 459 977	-73 747 312
Commissions	-17 515 232	-32 742 674	-50 257 906	-16 831 992	-30 397 794	-47 229 786
Total des charges de gestion	-49 296 375	-81 304 075	-130 600 451	-47 119 327	-73 857 771	-120 977 098

- Les autres produits d'exploitation de l'activité d'Assurance se présentent comme suit :

(En euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Assurance Vie	Assurance Non-Vie	Total	Assurance Vie	Assurance Non-Vie	Total
Produits accessoires	285 402	1 249 072	1 534 474	499 244	1 001 303	1 500 547
Travaux faits par l'entreprise pour elle-même	32 847		32 847	108 132	318 739	426 871
Autres produits d'exploitation nets de charges	318 249	1 249 072	1 567 321	607 376	1 320 042	1 927 418

- Les charges de gestion nettes se décomposent comme suit :

(En euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Assurance Vie	Assurance Non-Vie	Total	Assurance Vie	Assurance Non-Vie	Total
Frais généraux	-31 781 143	-48 561 401	-80 342 545	-30 287 335	-43 459 977	-73 747 312
Autres produits d'exploitation nets de charges	318 249	1 249 072	1 567 321	607 376	1 320 042	1 927 418
Frais généraux nets	-31 462 894	-47 312 330	-78 775 224	-29 679 959	-42 139 935	-71 819 894
Commissions	-17 515 232	-32 742 674	-50 257 906	-16 831 992	-30 397 794	-47 229 786
Charges de gestion nettes	-48 978 126	-80 055 004	-129 033 130	-46 511 951	-72 537 729	-119 049 680

III- ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



Les charges de gestion nettes des Autres produits d'exploitation des filiales d'assurance s'établissent à 129,03 millions d'euros contre 119,05 millions d'euros en 2023, soit 28,81% des primes émises en 2024 contre 27,85% en 2023.

On distingue deux types de charges de gestion :

- **Les commissions** : Les commissions brutes enregistrent une hausse de 6,41% passant de 47,23 millions d'euros en 2023 à 50,26 millions d'euros en 2024. Elles représentent 11,22% des primes émises nettes d'annulations contre 11,05% en 2023.
- **Les frais généraux nets** : Les autres charges de gestion, amortissements et provisions compris et après déduction des Autres produits d'exploitation, s'élèvent à 78,78 millions d'euros, et sont en hausse par rapport à l'exercice précédent de 9,68%. Les frais généraux nets représentent 17,59% du chiffre d'affaires contre 16,80% en 2023.

4.3. Charges de gestion de l'activité bancaire et des autres activités

(En euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Banque	Autres activités	Total	Banque	Autres activités	Total
Charges du personnel	-27 847 093	-671 806	-28 518 900	-23 426 839	-598 314	-24 025 152
Impôts et taxes	-2 661 173	-248 471	-2 909 644	-2 607 736	-206 720	-2 814 456
Travaux, fournitures et services extérieurs	-8 333 121	-455 730	-8 788 852	-8 107 641	-318 661	-8 426 302
Redevances de crédit-bail	-47	-82 165	-82 212	-13	-64 767	-64 781
Transports et déplacements	-137 466	-9 855	-147 322	-130 574	-2 553	-133 128
Charges de gestion des activités bancaires						
Frais divers de gestion	-12 008 902	-135 332	-12 144 233	-14 130 446	-127 018	-14 257 464
Dotations aux amortissements	-4 363 361	-365 956	-4 729 317	665 461	-342 798	322 662
Dotations et reprises sur provisions	1 744 162		1 744 162	5 591 615	-8 768	5 582 848
Total des frais généraux	-53 607 001	-1 969 316	-55 576 317	-42 146 173	-1 669 600	-43 815 773

4.4. L'effectif moyen de l'ensemble consolidé

Libellé	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Effectif moyen des salariés	2 103	2 047
Cadres	926	855
Agents de maîtrise et techniciens	892	909
Employés	284	283
Effectif moyen des intermédiaires	3 022	3 240
Agents généraux	271	240
Commerciaux	2 751	3 001
Effectif moyen total	5 124	5 288

4.5. Autres produits nets

(En euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Chiffre d'affaires	2 475 454	1 550 487
Produits financiers	197 051	465 436
Autres produits d'exploitation	1 259 335	854 732
Total autres produits	3 931 840	2 870 656
Charges de gestion	-26 686 502	-15 881 504
Charges financières	-1 820 856	-36 215
Autres charges	-2 500 272	-3 100 714
Total autres charges	-31 007 630	-19 018 433
Autres produits nets	-27 075 789	-16 147 778

Il s'agit des produits et charges financiers et d'exploitation des cinq Holdings (SUNU Participations SA, SUNU Participations West Africa, SUNU Services, SUNU Investment et SUNU DigiTech).

Les produits de ces sociétés sont principalement composés des prestations d'assistance technique et informatique fournies aux entreprises d'assurances et aux banques, ainsi que des dividendes reçus d'elles. Ces produits sont éliminés dans les retraitements de la consolidation.

4.6. Résultat exceptionnel

(En euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Produits exceptionnels	22 039 709	6 211 453
Plus ou moins value de consolidation	37 003	
Produits exceptionnels	22 002 707	6 211 453
Charges exceptionnelles	-23 212 569	-22 705 011
Pertes exceptionnelles	-23 212 555	-22 705 011
Pertes de change	-14	
Dotations & reprises exceptionnelles	-9 601 034	-1 433 684
Reprise exceptionnelle sur prov. pour risques et charges exceptionnelles	6 312 927	6 083 144
Dotation aux provisions hors exploitation ou exceptionnelles	-15 913 961	-7 516 828
Résultat exceptionnel	-10 773 894	-17 927 241

5. Informations sectorielles

5.1. Compte technique de l'Assurance Vie

	31 décembre 2024			31 décembre 2023
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
(En euros)				
Primes	257 385 372	-15 036 914	242 348 458	231 964 053
Part du compte technique dans les produits nets de placements	46 933 146		46 933 146	45 077 182
Produits financiers nets de charges	46 933 146			
Quote-part des PF à affecter aux PT	100%			
Provisions Techniques	975 535 356			
Placements	450 261 231			
Avoirs en banque	337 111 660			
Ajustements ACAV (plus-values)				
Autres produits techniques				
Charges des sinistres	-184 443 214	11 981 285	-172 461 929	-147 030 492
Prestations et frais payés	-184 443 214	11 981 285	-172 461 929	-147 030 492
Charges des provisions pour sinistres				
Charges des autres provisions techniques d'assurances vie et autres provisions techniques	-58 946 547	-1 425 460	-60 372 007	-80 036 296
Provisions d'assurances vie	-58 946 547	-1 425 460	-60 372 007	-80 036 296
Provisions en UC				
Autres provisions techniques				
Participations aux résultat	10 623 874		10 623 874	10 580 333
Frais d'acquisition et d'administration	-48 978 126	1 802 601	-47 175 525	-44 417 691
Frais d'acquisition	-31 858 945		-31 858 945	-30 455 811
Frais d'administration	-17 119 181		-17 119 181	-16 056 140
Commissions reçues des réassureurs		1 802 601	1 802 601	2 094 260
Ajustements ACAV (moins-values)				
Autres charges techniques				
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE			19 896 017	16 137 089
Participations des salariés				
Produits nets des placements hors part du compte technique				
Elimination des opérations intersectorielles				
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE			19 896 017	16 137 089

5.2. Compte technique de l'assurance non-vie

	31 décembre 2024			31 décembre 2023
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
(En euros)				
Primes acquises	184 453 695	-51 826 808	132 626 887	122 918 087
Primes	190 531 908	-55 164 309	135 367 599	130 557 405
Variation des primes non acquises	-6 078 213	3 337 502	-2 740 711	-7 639 318
Part du compte technique dans les produits nets des placements	10 720 167		10 720 167	12 659 411
Autres produits techniques				
Charges des sinistres	-73 194 325	20 214 938	-52 979 387	-48 849 590
Prestations et Frais payés	-68 014 047	16 096 574	-51 917 473	-48 072 803
Charges des provisions pour sinistres	-5 180 278	4 118 364	-1 061 914	-776 787
Charges des autres provisions techniques				
Participations aux résultats				
Frais d'acquisition et d'administration	-80 055 004	12 410 262	-67 644 742	-60 674 011
Frais d'acquisition	-47 389 815		-47 389 815	-43 337 206
Frais d'administration	-32 665 189		-32 665 189	-29 200 524
Commissions reçues des réassureurs		12 410 262	12 410 262	11 863 718
Autres charges techniques				
Variation de la provision pour égalisation				
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE		22 722 925	26 053 896	17 336 626
Participation des salariés				
Produits nets des placements hors part du compte technique			133 982	1 176 921
Elimination des opérations intersectorielles				
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE			22 856 908	27 230 817

5.3. Compte sectoriel de l'activité bancaire

(En euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Intérêts et produits assimilés	99 289 644	97 104 954
Intérêts et charges assimilés	(14 236 729)	(10 574 471)
Revenu des titres à revenu variable	5 611 573	94 897
Commissions perçues	132 096	327 861
Commissions versées		
Gains ou pertes nets sur portefeuille de négociation	4 300 479	3 888 603
Gains ou pertes sur portefeuille de placement	103 542	12 501
Autres produits d'exploitation	46 508	74 184
Autres charges d'exploitation	(12 864 908)	(14 867 063)
PRODUIT NET BANCAIRE	82 382 205	76 061 466
Charges générales d'exploitation	(50 987 802)	(48 403 264)
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	(4 363 361)	665 461
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	27 031 042	28 323 663
Coût du risque	2 233 924	5 782 503
Gains ou pertes sur titres de participation et parts dans les entreprises liées (y compris portefeuille de titres tiap)		
Elimination des opérations intersectorielles		
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	29 264 966	34 106 167

5.4. Chiffre d'affaires consolidé par activités

(En euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Primes émises dont :	447 917 280	427 507 494
Vie	257 385 372	242 703 808
Non-Vie	190 531 908	184 803 686
Produit Net Bancaire	82 382 205	76 061 466
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	349 122	471 230
TOTAL	530 648 607	504 040 190

5.5. Primes émises par pays

(En euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
Pays	Primes émises	% par rapport aux primes émises totales	Primes émises	% par rapport aux primes émises totales
Côte d'Ivoire	158 330 816	35,35%	157 481 316	36,84%
Togo	33 953 019	7,58%	35 505 941	8,31%
Niger	18 333 695	4,09%	18 239 029	4,27%
Gabon	40 914 871	9,13%	35 696 408	8,35%
Cameroun	24 230 392	5,41%	21 046 720	4,92%
Sénégal	35 112 470	7,84%	26 777 318	6,26%
Bénin	27 875 228	6,22%	23 234 595	5,43%
Centrafrique	8 048 132	1,80%	9 050 543	2,12%
Burkina Faso	39 392 216	8,79%	38 021 291	8,89%
Mali	10 218 955	2,28%	12 351 928	2,89%
Guinée	10 037 702	2,24%	10 794 480	2,52%
Nigeria	8 360 494	1,87%	12 704 855	2,97%
Liberia	2 698 061	0,60%	2 036 528	0,48%
Ghana	8 575 680	1,91%	8 384 006	1,96%
RDC	9 623 833	2,15%	6 169 060	1,44%
Congo	10 762 170	2,40%	10 013 475	2,34%
Mauritanie	1 449 546	0,32%		
TOTAL	447 917 280	100%	427 507 494	100%

5.6. Primes émises par activité et par pays

(En euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Primes émises	% par rapport aux primes émises totales	Primes émises	% par rapport aux primes émises totales
Sociétés Non-Vie	190 531 908	42,54%	184 803 686	43,23%
Côte d'Ivoire	45 693 243	10,20%	45 503 850	10,64%
Cameroun	9 593 236	2,14%	7 585 004	1,77%
Gabon	18 531 025	4,14%	16 289 064	3,81%
Sénégal	13 375 622	2,99%	9 767 095	2,28%
Bénin	8 911 144	1,99%	6 859 910	1,60%
Togo	12 398 700	2,77%	12 917 258	3,02%
Niger	7 546 275	1,68%	8 565 806	2,00%
Burkina Faso	12 532 311	2,80%	12 648 528	2,96%
Centrafrique	6 347 615	1,42%	7 494 023	1,75%
Mali	10 218 955	2,28%	12 351 928	2,89%
Guinée	4 509 890	1,01%	5 513 296	1,29%
Nigeria	8 360 494	1,87%	12 704 855	2,97%
Ghana	8 575 680	1,91%	8 384 006	1,96%
Liberia	2 698 061	0,60%	2 036 528	0,48%
RDC	9 623 833	2,15%	6 169 060	1,44%
Congo	10 762 170	2,40%	10 013 475	2,34%
Mauritanie	853 654	0,19%		
Sociétés Non-Vie	190 531 908	42,54%	184 803 686	43,23%
Côte d'Ivoire	45 693 243	10,20%	45 503 850	10,64%
Cameroun	9 593 236	2,14%	7 585 004	1,77%
Gabon	18 531 025	4,14%	16 289 064	3,81%
Sénégal	13 375 622	2,99%	9 767 095	2,28%
Bénin	8 911 144	1,99%	6 859 910	1,60%
Togo	12 398 700	2,77%	12 917 258	3,02%
Niger	7 546 275	1,68%	8 565 806	2,00%
Burkina Faso	12 532 311	2,80%	12 648 528	2,96%
Centrafrique	6 347 615	1,42%	7 494 023	1,75%
Mali	10 218 955	2,28%	12 351 928	2,89%
Guinée	4 509 890	1,01%	5 513 296	1,29%
TOTAL Non-Vie et Vie	447 917 280	100%	427 507 494	100%

6. Evènements importants survenus après la clôture

Il n'y a pas d'évènements importants survenus après la clôture.

7. Informations diverses

7.1. Evolution prévisible de la société / Stratégie de développement du Groupe SUNU

Pour consolider ses acquis et continuer son expansion dans un contexte de concurrence accrue, d'exigences réglementaires renforcées, d'un environnement en pleine mutation, le Groupe SUNU a défini son plan stratégique 2024-2026 centré sur 6 priorités :

- **Priorité relative à l'Assurance** : Se positionner comme l'Assureur de référence en étant présent dans le top 3 sur tous nos marchés de présence tout en atteignant nos objectifs de rentabilité, de rentabilité et de satisfaction client d'ici au 31 décembre 2026 ;
- **Priorité relative à la Banque** : Accélérer le développement du pôle bancaire du Groupe en augmentant le nombre de filiales SUNU Bank et en accroissant la rentabilité des banques existantes d'ici le 31 décembre 2026 ;
- **Priorité relative à la Santé** : Transformer l'activité santé du Groupe pour en faire un domaine d'activité stratégique rentable d'ici le 31 décembre 2026 ;
- **Priorité relative à la Digitalisation** : Achever la digitalisation de nos métiers assurance, banque et santé au service de nos clients, de notre réseau de distribution et de notre performance opérationnelle d'ici le 31 décembre 2026 ;
- **Priorité relative à l'Expérience Client** : Mettre en place et déployer le programme Expérience client SUNU afin de créer une Expérience SUNU distincte, d'améliorer de manière notable la satisfaction client, et enfin accroître la notoriété et le capital sympathie de la marque. Le programme devra être certifié (pour les filiales clés) par un organisme de renommée internationale au plus tard le 31 décembre 2026 ;
- **Priorité relative à l'Organisation** : Renforcer et Optimiser l'organisation des entités du Groupe en vue de soutenir leurs activités et les accompagner dans l'atteinte de leurs objectifs d'ici le 31 décembre 2026.

7.2. Informations concernant le capital social

Le capital social est fixé à la somme de 40 000 000 euros, divisé en 800 000 actions de 50 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et attribuées aux actionnaires selon les proportions suivantes :

- sept cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (799 999) actions de catégorie "A" qui constituent des Actions ordinaires ;
- une (1) action de catégorie "B" qui constitue une (1) action de préférence au sens de l'article L. 228-11 du Code de commerce, à laquelle sont attachés les droits décrits à l'article 8.2.2 des statuts, intitulé « Actions de préférence de catégorie B ».

7.3. Administration et contrôle de la société

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 1° du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice écoulé.

Mohamed-Lamine BAH	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Directeur Général	SUNU Participations Holding SA	
Administrateur et Directeur Général		SUNU Participations Holding West Africa
Président		SUNU Services
Directeur Général		SUNU Gestion d'Actifs
Président		SUNU Bank Togo
Président		BICIS
Président		SUNU Assurances IARD RDC
Président		SUNU Assurances IARD Congo
Administrateur		SUNU Investment Holding
Administrateur		SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire
Administrateur		SUNU Assurances IARD Côte d'Ivoire
Administrateur		SUNU Assurances IARD Togo
Administrateur		SUNU Assurances Vie Cameroun
Administrateur		SUNU Assurances Vie Gabon
Administrateur		SUNU Assurances IARD Gabon
Administrateur		SUNU Assurances Vie Sénégal
Administrateur		SUNU Assurances IARD Sénégal
Administrateur		SUNU Assurances IARD Niger
Administrateur		SUNU Assurances Vie Niger
Administrateur		SUNU Assurances IARD Bénin
Administrateur		SUNU Assurances Vie Bénin
Administrateur		SUNU Assurances IARD Guinée
Administrateur		SUNU Assurances Vie Guinée
Administrateur		SUNU Assurances IARD Centrafrique
Administrateur		SUNU Assurances IARD Mali
Administrateur		SUNU Assurances IARD Burkina Faso
Administrateur		SUNU Assurances Vie Burkina Faso
Administrateur		SUNU Assurances IARD Cameroun
Administrateur		SUNU Assurances Nigeria Plc
Administrateur		SUNU Assurances Ghana Ltd.
Administrateur		Africa Golden Bank

III- ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



Joël AMOUSSOU	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Directeur Général Délégué	SUNU Participations Holding SA	
Administrateur et Directeur Général Adjoint		SUNU Participations Holding West Africa
Administrateur		SUNU Assurances IARD Sénégal
Administrateur		BICIS
Président		SUNU DigiTech
Président		SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire
Administrateur		SUNU Assurances IARD Côte d'Ivoire
Administrateur		SUNU Services
Administrateur		SUNU Investment Holding
Administrateur		SUNU Réassurance
Président		SUNU Assurances IARD Bénin
Administrateur		SUNU Assurances Vie Bénin
Administrateur		SUNU Assurances Vie Togo
Administrateur		SUNU Assurances IARD Togo
Administrateur		SUNU Bank Togo
Administrateur		SUNU Assurances Vie Niger
Administrateur		SUNU Assurances IARD Niger
Administrateur		SUNU Assurances Vie Burkina Faso
Administrateur		SUNU Assurances IARD Burkina Faso
Administrateur		SUNU Assurances Vie Gabon
Administrateur		SUNU Assurances IARD Gabon
Administrateur		SUNU Assurances Vie Cameroun
Administrateur		SUNU Assurances IARD Cameroun
Administrateur		SUNU Assurances Vie Guinée
Administrateur		SUNU Assurances IARD Guinée
Administrateur		SUNU Assurances IARD Congo

III- ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



Karim-Franck DIONE	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Président	Financière DIONE SAS	
Administrateur	SUNU Finances Holding SAS	
Directeur Général Délégué	SUNU Participations Holding SA	
Administrateur et Directeur Général Adjoint		SUNU Participations Holding West Africa
Président		TERANGA Participation
Administrateur		SUNU Assurances Vie Sénégal
Administrateur		SUNU Assurances IARD Côte d'Ivoire
Administrateur		SUNU Assurances Vie Niger
Administrateur		SUNU Assurances IARD Niger
Administrateur		SUNU Assurances Vie Guinée
Administrateur		SUNU Assurances IARD Burkina Faso
Administrateur		SUNU Assurances IARD RDC
Administrateur		SUNU Assurances Vie Gabon
Administrateur		SUNU Assurances IARD Gabon
Administrateur		SUNU Assurances Mauritanie
Administrateur		SUNU Santé
Administrateur		SUNU Investment Holding
Administrateur		SUNU Services
Administrateur		SUNU Digitech

Federico ROMAN	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Président	SUNU Finances Holding SAS	
Administrateur	SUNU Participations Holding SA	
Associé Gérant	SCI ROZAEI	
Administrateur		SUNU Assurances Vie Cameroun
Administrateur		SUNU Assurances Vie Gabon
Administrateur		SUNU Assurances IARD Gabon

III- ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



Anne-Fatima DIONE	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Administrateur	SUNU Participations Holding SA	

Papa-Demba DIALLO (mandats exercés jusqu'au décès en date du 19 janvier 2024)	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Administrateur	SUNU Participations Holding SA	
Administrateur	SUNU Finances Holding SAS	
Président		SUNU Assurances Vie Sénégal

Christian de BOISSIEU	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Administrateur	SUNU Participations Holding SA	
Vice-Président du Conseil de Surveillance	GIMAR	
Administrateur		LLOYD Assurances
Administrateur		SUNU Investment Holding SA

Atté AHUI	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Président	SUNU Participations Holding SA	
Administrateur	SUNU Finances Holding SAS	
Président		SUNU Participations Holding West Africa
Président		SUNU Assurances IARD Côte d'Ivoire
Président		SUNU Assurances IARD Togo
Administrateur		SUNU Assurances IARD Centrafrique
Administrateur		SUNU Assurances Vie Burkina Faso
Administrateur		SUNU Assurances Vie Togo
Administrateur		SUNU Assurances IARD Mali
Administrateur		SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire
Associé		BOPAMA

Issofa NCHARE	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Administrateur	SUNU Participations Holding SA	
Président		SUNU Réassurance

III- ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



Samir-Alain DIONE A partir du 6 mai 2024, représentant permanent de l'Administrateur Financière DIONE SAS	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Administrateur	SUNU Participations Holding SA	

Anta-Caroline DIONE Jusqu'au 6 mai 2024, représentant permanent de l'Administrateur Financière DIONE SAS	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Administrateur	SUNU Participations Holding SA (jusqu'au 6 mai 2024)	
Administrateur	SUNU Finances Holding SAS (jusqu'au 6 mai 2024)	
Président		KAJAS Microfinance (jusqu'au 23 janvier 2024)
Administrateur		SUNU Assurances Vie Sénégal (jusqu'au 3 mai 2024)
Administrateur		SUNU Assurances IARD Sénégal (jusqu'au 3 mai 2024)
Administrateur		TERANGA Participation SA

Seydou Thierno DIONE Représentant permanent de l'Administrateur TERANGA Participations SA	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Administrateur	SUNU Participations Holding SA	
Administrateur		TERANGA Participation

Patrice DESGRANGES Représentant permanent de l'Administrateur SUNU Finances Holding SAS	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Administrateur	SUNU Participations Holding SA	
Président		SUNU Assurances Vie Cameroun
Administrateur		SUNU Assurances IARD Cameroun
Administrateur		SUNU Assurances IARD Mali

7.4. Montant des honoraires des commissaires aux comptes

Suite au décret 2008-1487 du 30 décembre 2008, le Groupe SUNU Participations a choisi de publier l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes dans les comptes consolidés du Groupe.

A ce titre, le montant des charges 2024 supportées par les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation s'élève à 913 863 euros et ne concernent que les missions de contrôle légal des comptes.

7.5. Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de Direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



Bénin

SUNU Assurances Vie Bénin

Immeuble SUNU, Place du Souvenir
08 B.P. 70 Cotonou - Bénin
Tél. : (+229) 21 31 02 12
E-mail : benin.vie@sunu-group.com

SUNU Assurances IARD Bénin

Lot 610 Parcelle ZB Patte d'Oie, Cadjeoun
01 B.P. 5455 - Cotonou - Bénin
Tél. : (+229) 21 31 67 35 - 21 31 70 87/88
E-mail : benin.iard@sunu-group.com



Burkina Faso

SUNU Assurances Vie Burkina Faso

Avenue Houari Boumédiène
15 B.P. 130 Ouagadougou 15 - Burkina Faso
Tél. : (+226) 25 33 37 11
E-mail : burkinafaso.vie@sunu-group.com

SUNU Assurances IARD Burkina Faso

99 Avenue de l'UEMOA
01 B.P. 398 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél. : (+226) 25 32 82 00
E-mail : burkinafaso.iard@sunu-group.com



Cameroun

SUNU Assurances Vie Cameroun

291 Boulevard de la liberté, Akwa, Immeuble
la Rotonde, 6^e étage - B.P. 2153 Douala - Cameroun
Tél. : (+237) 233 42 12 46
E-mail : cameroun.vie@sunu-group.com

SUNU Assurances IARD Cameroun

291 Boulevard de la liberté, Akwa,
Immeuble La Rotonde, 3^e étage
B.P. 3049 Douala - Cameroun
Tél. : (+237) 233 42 84 80
E-mail : cameroun.iard@sunu-group.com



Centrafrique

SUNU Assurances IARD Centrafrique

Boulevard du Général de Gaulle
B.P. 896, Bangui - Centrafrique
Tél. : (+236) 72 71 63 16 / 70 10 10 40
E-mail : centrafrique.iard@sunu-group.com



Congo

SUNU Assurances IARD Congo

Immeuble Elikia, 17 rue de l'Hôtel de ville
Entrée Tchikobo Centre-ville, B.P. 340, Pointe-Noire - Congo
Tél. : (+242) 05 601 12 00 - 06 601 12 00
E-mail : congo.iard@sunu-group.com



Côte d'Ivoire

SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire

9 Avenue Houdaille, Plateau
01 B.P. 2016 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
Tél. : (+225) 27 20 31 04 00
E-mail : cotedivoire.vie@sunu-group.com

SUNU Assurances IARD Côte d'Ivoire

Immeuble SUNU, Avenue Botreau Roussel
Plateau - 01 B.P. 3803 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
Tél. : (+225) 27 20 25 18 18
E-mail : cotedivoire.iard@sunu-group.com

SUNU Services

Immeuble SUNU, Avenue Botreau Roussel
Plateau - 01 B.P. 3803 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
Tél. : (+225) 27 20 25 34 34

SUNU Investment Holding SA

Immeuble SUNU, Avenue Botreau Roussel
Plateau - 01 B.P. 3803 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
Tél. : (+225) 27 20 25 34 34

SUNU Gestion d'Actifs

Immeuble SUNU, Avenue Botreau Roussel
Plateau - 01 B.P. 3803 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
Tél. : (+225) 27 20 25 34 34

SUNU DigiTech

Immeuble SUNU, Avenue Botreau Roussel
Plateau - 01 B.P. 3803 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
Tél. : (+225) 27 20 25 34 34

SUNU Réassurance

Immeuble SUNU, Avenue Botreau Roussel
Plateau - 01 B.P. 3803 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
Tél. : (+225) 27 20 25 34 34



Gabon

SUNU Assurances Vie Gabon

Avenue du Colonel Parant
B.P. 2137 Libreville - Gabon
Tél. : (+241) 11 74 34 34
E-mail : gabon.vie@sunu-group.com

SUNU Assurances IARD Gabon

Avenue du Colonel Parant
B.P. 915 Libreville - Gabon
Tél. : (+241) 11 74 36 92
E-mail : gabon.iard@sunu-group.com



Ghana

SUNU Assurances Ghana Ltd.

C707/140 George Bush Highway (N1)

Dzorwulu, Accra - Ghana

Tél. : (+233) 302 769 542

E-mail : ghana@sunu-group.com



Guinée

SUNU Assurances Vie Guinée

Immeuble SUNU, Boulevard de Donka

Quartier Cameroun - Commune de Dixinn

BP 1618 Conakry - République de Guinée

Tél. : (+224) 666 10 10 27

E-mail : guinee.vie@sunu-group.com

SUNU Assurances IARD Guinée

Immeuble SUNU, Boulevard de Donka

Quartier Cameroun - Commune de Dixinn

BP 1618 Conakry - République de Guinée

Tél. : (+224) 666 10 10 27

E-mail : guinee.vie@sunu-group.com



Liberia

SUNU Assurances Liberia Ltd.

Blue Diamond Building, 19th Street Sinkor,

Tubman Blvd - Monrovia, Liberia

Tél. : (+231) 881 739 641

E-mail : liberia@sunu-group.com



Mali

SUNU Assurances IARD Mali

Immeuble Teyliom, Avenue Tombouctou

Hamdallaye ACI 2000 - Bamako - Mali

Tél. : (+223) 20 24 62 00

E-mail : mali.iard@sunu-group.com



Mauritanie

SUNU Assurances Mauritanie

Tevregh, Avenue El Quods - Secteur N144

B.P. 614 et 291

Nouakchott, Mauritanie

Tél. : (+222) 37 90 63 63

E-mail : mauritanie.sunu@sunu-group.com



Niger

SUNU Assurances Vie Niger

216, rue de Kalley, B.P. 423 Niamey - Niger

Tél. : (+227) 20 73 41 75

E-mail : niger.vie@sunu-group.com

SUNU Assurances IARD Niger

216, rue de Kalley, B.P. 11935 Niamey - Niger

Tél. : (+227) 20 73 54 06

E-mail : niger.iard@sunu-group.com



Nigeria

SUNU Assurances Nigeria Plc

SUNU Place Plot 1196 Bishop Oluwole Street

Off Akin Adesola Road, Victoria Island, Lagos

P.O Box 1514, Marina, Lagos - Nigeria

Tél. : (+234) 280 20 12

E-mail : nigeria@sunu-group.com



RDC

SUNU Assurances IARD RDC

47 avenue Ngongo Lutete, Gombe, Kinshasa

République Démocratique du Congo

Tél. : (+243) 850 184 444

E-mail : rdc.iard@sunu-group.com



Sénégal

SUNU Assurances Vie Sénégal

1, rue Ramez Bourgi, B.P. 182 Dakar - Sénégal

Tél. : (+221) 33 889 00 40

E-mail : senegal.vie@sunu-group.com

SUNU Assurances IARD Sénégal

1, rue Ramez Bourgi, B.P. 50184 Dakar - Sénégal

Tél. : (+221) 33 889 62 00

E-mail : senegal.iard@sunu-group.com

BICIS

2, avenue Président Léopold Sédar Senghor

B.P. 392 Dakar - Sénégal

Tél. : (+221) 818 04 06 06 - 818 04 07 07

E-mail : crc@sunu-group.com

Site internet : www.sunubicis.com



Togo

SUNU Assurances Vie Togo

Immeuble SUNU, 812 bvd du 13 janvier

B.P. 2680 Lomé - Togo

Tél. : (+228) 22 21 36 56

E-mail : togo.vie@sunu-group.com

SUNU Assurances IARD Togo

Immeuble SUNU, 812 bvd du 13 janvier

B.P. 495 Lomé - Togo

Tél. : (+228) 22 21 10 33

E-mail : togo.iard@sunu-group.com

SUNU Santé

Immeuble SUNU, 812 bvd du 13 janvier

07 B.P. 7022 Lomé - Togo

Tél. : (+228) 90 18 03 18

E-mail : sunu.sante@sunu-group.com

SUNU Bank Togo

Immeuble SUNU Bank - 23 avenue Kleber Dadjo

Hanoukoppé - 01 B.P. 904 Lomé 01 - Togo

Tél. : (+228) 22 21 20 47

E-mail : togo.bank@sunu-group.com



SUNU Participations Holding SA

Société Anonyme de droit français au capital
de 40.000.000 euros entièrement libéré

Siège social

48 Ter Rue Delerue
94100 Saint-Maur-des-Fossés / France

Tél. : (+33) 1 48 86 62 66

E-mail : sunu.participations@sunu-group.com

R.C.S. Créteil 524 499 886

www.sunu-group.com